

Rapport financier
annuel **2012**
Exercice terminé le 31 décembre

Montréal 



Préparé par
le Service
des finances,
Direction de la
comptabilité et
du contrôle financier

Rapport financier
annuel **2012**
Exercice terminé le 31 décembre

DÉPOSÉ AU GREFFE DE LA VILLE DE MONTRÉAL LE 28 MARS 2013

Table des matières

	Page
INTRODUCTION	
Message du maire.....	III
Message du directeur général et du trésorier	IV
Carte géographique du territoire de Montréal	VII
L'organisation municipale.....	IX
 INFORMATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE	
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière.....	1
Rapport de l'auditeur indépendant du vérificateur général de Montréal	2
Rapport de l'auditeur indépendant	4
États financiers consolidés	
État consolidé de la situation financière	7
État consolidé des résultats	8
État consolidé de la variation de la dette nette.....	9
État consolidé des flux de trésorerie.....	10
Informations sectorielles	
Annexe 1 – Situation financière consolidée par organisme.....	11
Annexe 2 – Résultats détaillés consolidés par organisme.....	12
Annexe 3 – Conciliation de l'excédent consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales par organisme.....	13
Annexe 4 – Conciliation de l'excédent (déficit) consolidé des activités d'immobilisations à des fins fiscales par organisme.....	14
Annexe 5 – Charges par objet consolidées par organisme.....	15
Notes et tableaux complémentaires.....	17
Tableau 1 – Excédent consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales par compétence.....	36
Tableau 2 – Excédent (déficit) consolidé des activités d'immobilisations à des fins fiscales par compétence.....	38
Tableau 3 – Excédent accumulé consolidé.....	40
Tableau 4 – Endettement total net à long terme consolidé.....	41
 INFORMATION FINANCIÈRE DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE	
Ventilation par compétence	
Excédent non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales par compétence.....	44
Excédent non consolidé des activités d'immobilisations à des fins fiscales par compétence.....	46
Excédent accumulé non consolidé par compétence.....	48
Charges par objet non consolidées à des fins fiscales par compétence.....	50
Gestion de l'eau	
Excédent non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales lié à la gestion de l'eau par compétence.....	54
Excédent (déficit) non consolidé des activités d'immobilisations à des fins fiscales lié à la gestion de l'eau par compétence.....	56
Ventilation des charges mixtes	
Rapport de l'auditeur indépendant du vérificateur général de Montréal sur la ventilation des charges mixtes	60
Tableau de la ventilation des charges mixtes par compétence.....	62
Notes complémentaires	64



2012

Introduction

Message du maire

Chères citoyennes,
Chères citoyens,

L'exercice financier 2012 de la Ville de Montréal se termine par un surplus global de 109,1 M\$, en excluant les organismes qu'elle contrôle. Ce surplus représente 2,4 % du budget total de la métropole.

De ce montant, 89,4M \$ proviennent des activités financières de la ville-centre et 19,7 M\$ de l'agglomération de Montréal.

Le surplus généré s'explique notamment par des revenus plus élevés que prévu au chapitre des licences et permis et droits de mutation immobilière. Cela reflète la vigueur du marché immobilier montréalais qui est encore très actif. Il s'agit d'une nouvelle qui témoigne du dynamisme observé dans la métropole, comme en font foi les nombreux autres projets résidentiels, commerciaux et industriels qui sont annoncés dans divers arrondissements.

Ces résultats attestent de façon probante que le profond mouvement de consolidation du modèle organisationnel entrepris dès 2011, donne des résultats et contribue à l'équilibre budgétaire. Il est important de souligner ici que l'équilibre budgétaire est une obligation que la Ville est tenue de respecter.

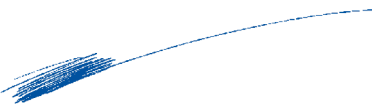
Pour la huitième année consécutive, notre prudence en matière de gestion financière et le respect de nos objectifs budgétaires ont été soulignés par les agences de notation, dont Moody's, qui maintient encore une fois la cote de crédit de la Ville à Aa2.

Qui plus est, les perspectives de cette excellente cote de crédit, la plus haute dans l'histoire de Montréal, demeurent stables. Comme on peut le constater partout dans le monde, les cotes de crédits attribuées aux institutions publiques donnent une indication claire de leur qualité de gestion et de leur performance financière. Ce bon résultat obtenu par la Ville de Montréal dans ce domaine nous permet de faire économiser des millions de dollars aux contribuables en frais d'intérêt et de continuer à fournir des services municipaux qui contribuent à faire de Montréal l'une des meilleures villes pour vivre, travailler, créer et réussir.

Pour demeurer une ville attrayante et éviter de compromettre la réalisation des projets pour lesquels nous nous sommes engagés, nous devons agir de manière décisive en matière de maîtrise des dépenses et d'efficacité de nos opérations. Il nous faut également poursuivre nos actions visant à réduire les coûts associés aux régimes de retraite des employés municipaux, notamment par souci d'équité intergénérationnelle.

Ensemble, nous continuerons à travailler sur ces priorités pour continuer à offrir aux Montréalaises et aux Montréalais des services de qualité et des milieux de vie d'exceptionnels.

Le maire de Montréal



Michael Applebaum

Message du directeur général et du trésorier

Mesdames,
Messieurs,

Les états financiers 2012 que nous présentons aujourd'hui dressent un portrait fidèle des activités financières de la Ville de Montréal.

En date du 31 décembre 2012, la Ville a enregistré un surplus de 109,1 M\$, en excluant les organismes qu'elle contrôle. Ces résultats démontrent que les mesures de réduction des dépenses municipales et les stratégies financières que nous avons mises en place ont contribué à préserver l'équilibre budgétaire et la stabilité financière de la Ville.

À titre d'exemple, le prélèvement des droits de mutation a généré à lui seul quelque 41,1 M \$. Ce résultat prouve la vigueur du marché immobilier de Montréal, comme en témoigne le haut niveau d'activité de construction résidentielle et institutionnelle. Des projets immobiliers touchant le secteur Griffintown, le CHUM, le CHU Sainte-Justine et l'Hôpital juif de Montréal ont notamment permis de générer 33,8 M\$ supplémentaires résultant d'attribution de permis et de droits d'occupation.

Le règlement de certains dossiers de contestations de taxes au montant de 22,5 M\$ jumelé à l'encaissement de plus de 24,5 M\$ de réserves concernant le contrat d'assurance collectives avec le mouvement Desjardins ont été alloués au maintien de l'équilibre budgétaire de 2012 de la Ville.

Ces revenus supplémentaires, ajoutés à un plan de resserrement des dépenses de l'ordre de 30,4 M\$ mis en place en 2012, une utilisation moindre des sommes allouées aux contingences et aux causes en justice pour un montant total de 66,4 M\$, ainsi qu'une diminution des frais de financement de l'ordre de 28,3 M\$ ont permis à la Ville de ne pas utiliser des mesures d'allègement de l'ordre de 132 M\$ incluses au budget 2012, permettant ainsi à la Ville de ne pas reporter cette taxation aux années futures.

Dans un but de rehausser ses réserves financières, les autorités municipales continueront de poursuivre leurs efforts de réduction des dépenses, tout en optimisant ses processus de gestion. Par ailleurs, elles continueront le travail amorcé pour réduire les coûts des régimes de retraite, un enjeu déterminant pour les finances de la Ville de Montréal.

Enfin, c'est avec beaucoup de reconnaissance et de fierté que nous remercions l'ensemble des employés de la Ville qui tous ont contribué de façon solidaire, responsable et engagée à l'atteinte de ces résultats positifs.

Le directeur général par intérim



Robert Lamontagne

Trésorier adjoint de la Ville de Montréal



Jacques Marleau

Introduction - Information financière de l'administration municipale
Exercice terminé le 31 décembre 2012

EXCÉDENT NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE									
	2012						2011		(en milliers de dollars)
	Compétences de nature locale		Compétences d'agglomération		Éliminations		Total		
	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	
Revenus									
Taxes	2 820 450	2 819 122	36 740	52 349			2 857 190	2 871 471	2 746 059
Compensations tenant lieu de taxes	233 378	239 602		2 036			233 378	241 638	227 817
Quotes-parts			2 123 025	2 122 892	(1 729 699)	(1 729 662)	393 326	393 230	378 786
Transferts	184 983	218 248	159 257	163 390			344 240	381 638	367 108
Services rendus	270 516	279 436	60 301	65 352	(44 116)	(49 813)	286 701	294 975	279 491
Imposition de droits	140 561	206 366	1 969	1 849			142 530	208 215	174 551
Amendes et pénalités	102 346	96 532	89 227	85 044			191 573	181 576	181 379
Intérêts	70 499	74 556	35 703	42 523			106 202	117 079	109 464
Autres revenus	52 115	54 756	22 175	22 944			74 290	77 700	75 329
	3 874 848	3 988 618	2 528 397	2 558 379	(1 773 815)	(1 779 475)	4 629 430	4 767 522	4 539 984
Charges de fonctionnement									
Administration générale	568 234	484 075	444 016	393 734	(43 823)	(48 220)	968 427	829 589	824 996
Sécurité publique	17 661	17 606	981 059	1 010 514	(323)	(323)	998 720	1 027 797	962 808
Transport	351 028	357 379	458 464	437 389	(619)	(619)	809 492	794 149	787 634
Hygiène du milieu	190 752	188 682	226 428	214 451	(286)	(286)	417 180	402 847	390 535
Santé et bien-être	59 195	59 569	35 920	27 402			95 115	86 971	90 897
Aménagement, urbanisme et développement	145 152	150 750	67 729	52 579	(293)	(364)	212 588	202 965	194 755
Loisirs et culture	389 418	412 514	76 894	74 260		(1)	466 312	486 773	474 440
Frais de financement	253 968	232 474	139 720	132 934			393 688	365 408	388 282
	1 975 408	1 903 049	2 430 230	2 343 263	(44 116)	(49 813)	4 361 522	4 196 499	4 114 347
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération					(1 729 699)	(1 729 662)			
Excédent avant financement et affectations	169 741	355 907	98 167	215 116			267 908	571 023	425 637
Financement									
Remboursement de la dette à long terme	(221 044)	(222 126)	(161 121)	(156 888)			(382 165)	(379 014)	(376 004)
Affectations									
Activités d'immobilisations	(19 743)	(23 873)	(10 838)	(18 089)			(30 581)	(41 962)	(17 915)
Excédent des activités de fonctionnement affecté	75 866	63 122		153			75 866	63 275	81 175
Réserves financières et fonds réservés	(1 217)	(28 033)	(50 801)	(66 673)			(52 018)	(94 706)	(97 102)
Montant à pourvoir dans le futur	(3 603)	(55 603)	124 593	46 113			120 990	(9 490)	63 439
	51 303	(44 387)	62 954	(38 496)			114 257	(82 883)	29 597
Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice		89 394		19 732				109 126	79 230

L'île de Montréal et sa population



L'organisation municipale 2012

Tel que le prescrivent la *Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités*, la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* et ses modifications, les pouvoirs d'administrer la Ville de Montréal sont partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales. La Ville de Montréal, en sa qualité de ville centrale, continue à fournir des services et à gérer des équipements communs pour l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, à la fois sur son territoire et sur celui des 15 villes reconstituées.

La prestation des services communs est assurée par les employés de la Ville de Montréal. Depuis 2009, les 16 villes liées sur le territoire de l'île de Montréal financent au moyen de quotes-parts l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération. Ce mode de financement des compétences d'agglomération a été introduit par les modifications législatives contenues dans la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal (projet de loi 22)*, adoptée en juin 2008.

Cette loi apporte également des modifications aux éléments relevant de la compétence du conseil d'agglomération.

Ainsi, les activités relatives à la voirie artérielle sont désormais de compétence locale, à l'exception de la détermination de normes de gestion et d'harmonisation, de planification générale du réseau et de certains travaux qui demeurent de compétence d'agglomération.

Aussi, la liste initiale des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif prévue à l'annexe du *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (n° 1229-2005 et modifications) a été diminuée de plusieurs éléments, notamment plusieurs grands parcs, équipements culturels, fêtes et festivals.

Les compétences d'agglomération

Les compétences d'agglomération, soit les pouvoirs relatifs aux services fournis à l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, sont exercées au sein du conseil d'agglomération. Cette instance politique et décisionnelle de la Ville de Montréal détient, à l'égard des services communs, le pouvoir d'adopter tout règlement, d'autoriser toute charge et d'imposer toute quote-part sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal. La structure du conseil d'agglomération se veut légère et démocratique. Le maire de Montréal choisit les représentants qui l'accompagnent au conseil d'agglomération, lesquels tiennent leurs mandats du conseil municipal; celui-ci détermine les orientations que prennent les élus au conseil d'agglomération. Il en est de même pour les maires des villes reconstituées, qui sont liés aux orientations de leur conseil municipal respectif.

Au total, le conseil d'agglomération est composé de 31 élus, soit :

- le maire de Montréal, qui en est le président;
- 15 élus du conseil municipal de Montréal, désignés par le maire;
- 14 maires des villes reconstituées, dont un nommé vice-président (il n'y a qu'un représentant pour L'Île-Dorval et Dorval);
- un représentant supplémentaire pour Dollard-Des Ormeaux (en raison de la taille de sa population), désigné par le maire de cette municipalité.

Au sein de ce conseil, les 16 villes liées possèdent une représentation proportionnelle à leur poids démographique, soit environ 87 % pour la Ville de Montréal et 13 % pour les 15 municipalités reconstituées.

Les compétences locales

Par ailleurs, les compétences locales de la Ville, conformément aux différents domaines d'activité énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal*, sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Le conseil municipal de la Ville de Montréal assume ses responsabilités à l'égard des compétences locales sur le territoire de Montréal qui compte 19 arrondissements.

Les conseils d'arrondissement assurent, quant à eux, la prestation des services locaux sur leur territoire respectif.

Le conseil municipal est composé du maire de Montréal qui est, d'office, maire de l'arrondissement de Ville-Marie, et des 64 conseillères et conseillers municipaux, dont 18 sont des maires d'arrondissement. Un conseil d'arrondissement compte un minimum de cinq membres, soit le maire d'arrondissement, le ou les conseillères et conseillers municipaux et, selon le cas, les conseillères et conseillers d'arrondissement représentant cet arrondissement. Au total, les 19 arrondissements comprennent 46 conseillères et conseillers qui siègent également au conseil municipal et 38 conseillères et conseillers d'arrondissement.

Le coût inhérent aux services locaux fournis sur le territoire de la Ville de Montréal est défrayé à même les revenus provenant de la taxe municipale locale acquittée par les contribuables de la Ville de Montréal. Dans certains cas, les contribuables d'un arrondissement peuvent être appelés, à la suite de décisions de leur conseil d'arrondissement, à verser une taxe d'arrondissement pour des services locaux.

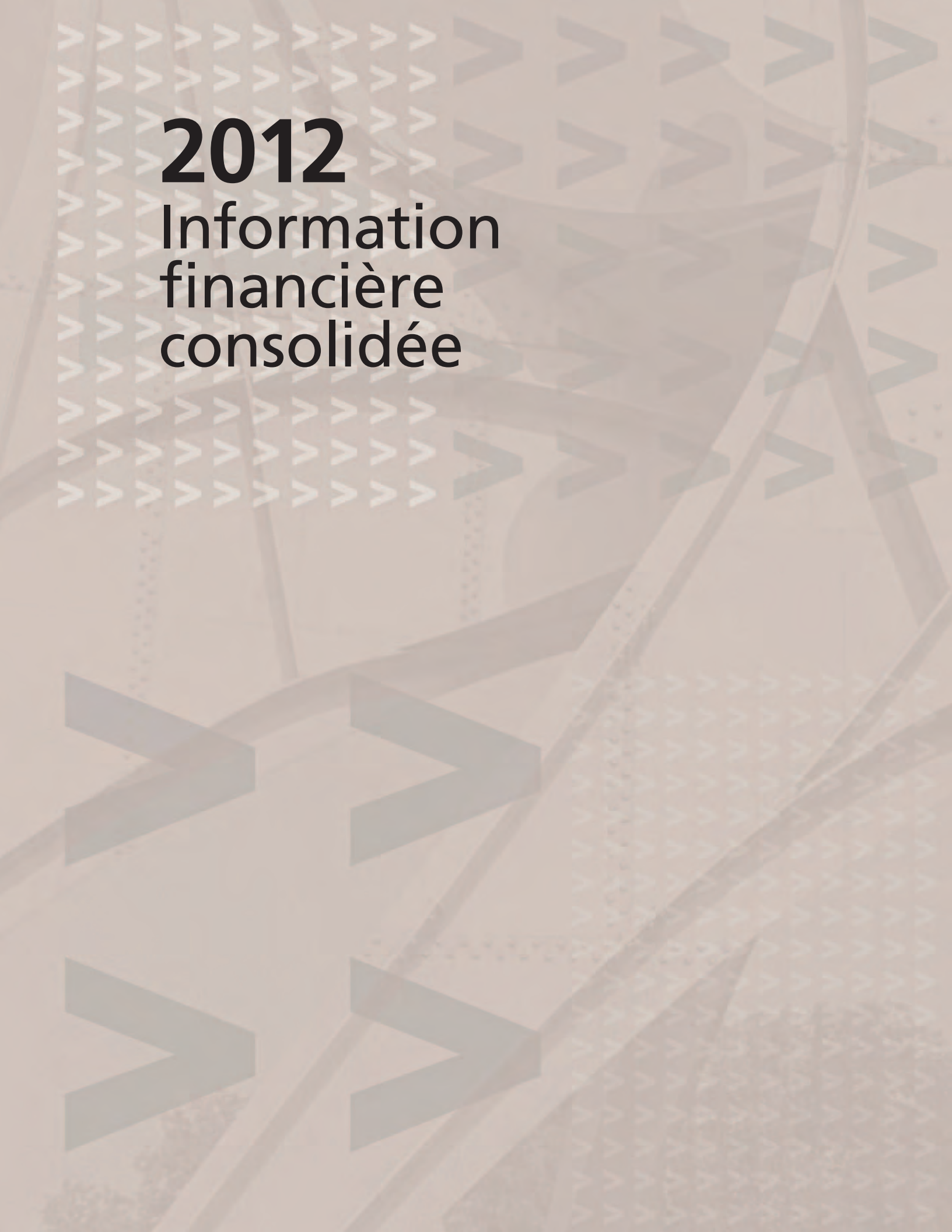
Résumé des compétences relevant soit du conseil d'agglomération, soit du conseil municipal et des conseils d'arrondissement

Compétences d'agglomération

- L'évaluation foncière
- Les services de police et de sécurité incendie et civile
- Les services de premiers répondants, à l'exception de ceux de la Ville de Côte-Saint-Luc
- Le centre d'urgence 9-1-1
- La mise en œuvre des schémas de couverture de risques en sécurité incendie et en sécurité civile
- La cour municipale
- Le logement social
- L'aide destinée aux sans-abri
- La prévention de la toxicomanie et de la prostitution, et la lutte contre celles-ci
- L'élimination et la valorisation des matières résiduelles ainsi que tout autre élément de leur gestion, si elles sont dangereuses
- L'élaboration et l'adoption du plan de gestion des matières résiduelles
- La gestion des cours d'eau municipaux
- Les équipements et les infrastructures d'alimentation en eau et d'assainissement des eaux usées, sauf les conduites locales
- Le transport collectif des personnes
- La détermination de normes minimales de gestion et la planification générale du réseau artériel ainsi que les travaux concernant certaines voies énumérées
- La promotion économique, y compris à des fins touristiques, hors du territoire d'une municipalité liée
- L'accueil touristique
- Les parcs industriels
- Le Conseil des arts de Montréal
- Les équipements, les infrastructures et les activités d'intérêt collectif nommés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (no 1229-2005 et modifications)
- La contribution au financement du déficit des Muséums nature de Montréal
- Toute autre compétence anciennement accordée à la communauté urbaine, dans le cas où la Ville a succédé à celle-ci

Compétences locales

- L'urbanisme
- La réglementation en matière de construction, de nuisance et de salubrité
- L'habitation
- La prévention en sécurité incendie et sécurité civile
- La collecte et le transport des matières résiduelles
- La gestion des rues locales et artérielles
- Les conduites qui, au sein des réseaux d'aqueduc et d'égout, sont de nature locale
- Les équipements locaux de sport ou de loisir
- Les bibliothèques locales
- Les parcs locaux
- Le développement économique local, communautaire, culturel et social
- Le patrimoine
- La Commission des services électriques
- Les sociétés de développement commercial
- Les parcs industriels énumérés au règlement RCG 06-020
- L'organisation des élections

The background features a complex, abstract design. It includes a grid of small, light-colored chevron symbols (V-shapes) pointing right, overlaid on a larger, fainter grid of similar symbols. A series of thick, light-colored diagonal lines intersect the grid, creating a sense of depth and movement. The overall color palette is muted, consisting of various shades of beige, tan, and light grey.

2012

Information financière consolidée

Responsabilité de la direction de la Ville à l'égard de la présentation de l'information financière

Les états financiers consolidés présentés dans ce rapport sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, le tout tel que décrit à la note 2 afférente à ces états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés et toute l'information figurant dans le présent rapport financier annuel sont la responsabilité de la direction de la Ville. Cette dernière s'est également assurée de la cohérence entre les états financiers consolidés et toutes les autres informations divulguées dans le rapport financier annuel.

Pour évaluer certains faits et opérations, la direction de la Ville a procédé à des estimations d'après la meilleure appréciation qu'elle avait de la situation et en tenant compte de l'importance relative.

La direction de la Ville a la responsabilité de maintenir des systèmes de contrôle interne et de comptabilité appropriés qui fournissent une assurance raisonnable que les politiques de la Ville sont suivies, que ses opérations sont effectuées conformément aux lois et autorisations appropriées, que ses biens sont convenablement conservés et que les états financiers consolidés reposent sur des registres comptables fiables.

Les pouvoirs et les compétences de la Ville sont exercés, soit par le conseil d'agglomération, soit par le conseil municipal ou encore par les conseils d'arrondissement.

Les responsabilités du comité de vérification, lequel est composé de sept membres dont deux sont membres du conseil qui représentent les municipalités reconstituées et deux proviennent de l'externe, comprennent la surveillance du processus de présentation et de communication de l'information financière, ce qui englobe notamment la révision des états financiers consolidés et des autres éléments contenus dans le présent rapport financier annuel.

Le vérificateur général de Montréal et l'auditeur indépendant, Deloitte s.e.n.c.r.l., ont audité les états financiers consolidés et ont présenté les rapports qui suivent.



Jacques Marleau
Trésorier adjoint



Robert Lamontagne, CPA, CA, MBA
Directeur général par intérim

Montréal, le 25 mars 2013

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À Monsieur le Maire,
Au président et aux membres du comité exécutif,
Aux membres du conseil de la Ville de Montréal,
Aux membres du conseil d'agglomération de Montréal

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Ville de Montréal, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2012, et les états consolidés des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Montréal au 31 décembre 2012, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Observations

Sans pour autant modifier mon opinion, j'attire l'attention sur la note 13 des états financiers consolidés qui indique que la Ville inclut dans ses états financiers consolidés certaines informations financières établies à des fins fiscales. La direction a choisi de présenter ces données, qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public, car elle juge qu'elles sont nécessaires en vue d'une analyse pertinente et plus approfondie des résultats des activités réalisées.

Le vérificateur général de Montréal,



Jacques Bergeron, CPA auditeur, CA

Montréal, le 25 mars 2013

Rapport de l'auditeur indépendant

À Monsieur le Maire,
au Président et aux Membres du comité exécutif,
aux Membres du Conseil de la Ville de Montréal,
aux Membres du Conseil d'agglomération de Montréal

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Ville de Montréal, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2012, et les états consolidés des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation de ces risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Montréal au 31 décembre 2012, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Observations

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 13 des états financiers consolidés qui indique que la Ville de Montréal inclut dans ses états financiers consolidés certaines informations financières établies à des fins fiscales. La direction a choisi de présenter ces données, qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public, car elle juge qu'elles sont nécessaires en vue d'une analyse pertinente et plus approfondie des résultats des activités réalisées.



Le 25 mars 2013

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A116207

État consolidé de la situation financière

Au 31 décembre 2012

(en milliers de dollars)			
	Notes	2012	2011
ACTIFS FINANCIERS			
Encaisse et placements temporaires	3	292 421	329 506
Placements	3	2 657 785	2 416 010
Débiteurs	4	2 812 567	2 815 674
Actifs destinés à la revente		8 684	6 770
Prêts	5	26 006	20 149
Actif au titre des avantages sociaux futurs	6	48 525	121 373
		5 845 988	5 709 482
PASSIFS			
Emprunts temporaires	7	173 995	179 057
Créditeurs, provisions et charges à payer	8	1 443 038	1 425 522
Revenus reportés	9	175 268	127 255
Dette à long terme	10	9 008 880	8 785 294
		10 801 181	10 517 128
DETTE NETTE		(4 955 193)	(4 807 646)
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations	11	10 545 890	10 178 450
Propriétés destinées à la revente		73 048	73 598
Stocks		69 831	66 619
Autres actifs non financiers	12	326 988	244 924
		11 015 757	10 563 591
EXCÉDENT ACCUMULÉ	13	6 060 564	5 755 945
Engagements et éventualités	17		

Voir les notes et les tableaux complémentaires

État consolidé des résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2012

(en milliers de dollars)

	Notes	2012		2011
		Budget	Réalisations	Réalisations
Revenus				
Taxes		2 840 775	2 855 776	2 731 326
Compensations tenant lieu de taxes		233 378	241 638	227 817
Quotes-parts		393 326	393 230	378 786
Transferts	14	1 371 195	865 341	880 419
Services rendus		1 056 626	968 137	923 617
Imposition de droits		142 530	208 215	174 551
Amendes et pénalités		191 573	181 576	181 379
Intérêts	15	106 202	131 233	121 815
Autres revenus		146 679	250 332	221 280
		6 482 284	6 095 478	5 840 990
Charges				
Administration générale		971 226	834 766	830 123
Sécurité publique		1 023 337	1 054 251	986 721
Transport		1 987 359	1 924 724	1 850 551
Hygiène du milieu		585 582	574 447	551 408
Santé et bien-être		141 351	133 200	134 569
Aménagement, urbanisme et développement		240 310	231 360	221 716
Loisirs et culture		560 792	587 557	571 822
Frais de financement		495 195	450 554	469 742
		6 005 152	5 790 859	5 616 652
Excédent de l'exercice		477 132	304 619	224 338
Excédent accumulé au début de l'exercice			5 755 945	5 531 607
Excédent accumulé à la fin de l'exercice			6 060 564	5 755 945

Voir les notes et les tableaux complémentaires

État consolidé de la variation de la dette nette

Exercice terminé le 31 décembre 2012

(en milliers de dollars)

	2012		2011
	Budget	Réalisations	Réalisations
Excédent de l'exercice	477 132	304 619	224 338
Variation des immobilisations			
Acquisition	(1 930 309)	(1 073 995)	(967 396)
Produit de cession	2 960	6 626	21 218
Amortissement	697 428	703 537	669 276
Gain sur cession	(2 960)	(3 608)	(9 006)
	(1 232 881)	(367 440)	(285 908)
Variation des propriétés destinées à la revente	3 613	550	(1 616)
Variation des stocks		(3 212)	(1 335)
Variation des autres actifs non financiers		(82 064)	(64 515)
	3 613	(84 726)	(67 466)
Intégration d'organismes			(20 448)
Variation de la dette nette	(752 136)	(147 547)	(149 484)
Dette nette au début de l'exercice	(4 807 646)	(4 807 646)	(4 658 162)
Dette nette à la fin de l'exercice	(5 559 782)	(4 955 193)	(4 807 646)

Voir les notes et les tableaux complémentaires

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2012

	(en milliers de dollars)	
	2012	2011
Activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice	304 619	224 338
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	703 537	669 276
Gain sur cession d'immobilisations	(3 608)	(9 006)
Autres	(8 323)	1 477
	996 225	886 085
Variation des éléments hors caisse		
Débiteurs	10 013	(3 034)
Prêts	(5 857)	4 047
Actif au titre des avantages sociaux futurs	72 848	289 777
Créditeurs, provisions et charges à payer	17 516	(57 677)
Revenus reportés	48 864	45 941
Stocks	(3 212)	(1 335)
Autres actifs non financiers	(82 064)	(64 515)
	1 054 333	1 099 289
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	(1 073 995)	(967 396)
Produit de cession d'immobilisations	6 626	21 218
	(1 067 369)	(946 178)
Autres activités d'investissement		
Acquisition de placements	(398 263)	(585 494)
Produit de cession de placements	156 488	263 920
Variation nette des actifs et des propriétés destinés à la revente	(1 364)	(3 186)
Intégration d'organismes		11 920
	(243 139)	(312 840)
Activités de financement		
Produit des emprunts	694 625	991 011
Remboursement de la dette à long terme déduction faite des refinancements	(346 756)	(522 401)
Rachat d'obligations par refinancement	(123 717)	(126 718)
Variation nette des emprunts temporaires	(5 062)	(198 591)
	219 090	143 301
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(37 085)	(16 428)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	329 506	345 934
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	292 421	329 506

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des placements temporaires de 90 jours et moins à compter de la date d'acquisition.

Voir les notes et les tableaux complémentaires

Informations sectorielles

Au 31 décembre 2012

ANNEXE 1– SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE PAR ORGANISME

(en milliers de dollars)

	2012			2011
	Administration municipale	Organismes contrôlés	Éliminations	Total
ACTIFS FINANCIERS				
Encaisse et placements temporaires	171 930	120 491		292 421
Placements	2 222 581	435 204		2 657 785
Débiteurs	2 045 573	1 018 117	(251 123)	2 812 567
Actifs destinés à la revente	3 371	5 313		8 684
Prêts	37 123	21 883	(33 000)	26 006
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs	(189 289)	237 814		48 525
	<u>4 291 289</u>	<u>1 838 822</u>	<u>(284 123)</u>	<u>5 845 988</u>
PASSIFS				
Emprunts temporaires		173 995		173 995
Créditeurs, provisions et charges à payer	1 218 380	276 922	(52 264)	1 443 038
Revenus reportés	152 835	46 433	(24 000)	175 268
Dette à long terme	7 083 816	2 156 923	(231 859)	9 008 880
	<u>8 455 031</u>	<u>2 654 273</u>	<u>(308 123)</u>	<u>10 801 181</u>
DETTE NETTE	<u>(4 163 742)</u>	<u>(815 451)</u>	<u>24 000</u>	<u>(4 955 193)</u>
ACTIFS NON FINANCIERS				
Immobilisations	7 880 232	2 665 658		10 545 890
Propriétés destinées à la revente	49 030	24 018		73 048
Stocks	29 352	40 479		69 831
Autres actifs non financiers	37 278	313 710	(24 000)	326 988
	<u>7 995 892</u>	<u>3 043 865</u>	<u>(24 000)</u>	<u>11 015 757</u>
EXCÉDENT ACCUMULÉ				
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement non affecté	102 912	(52 540)		50 372
Excédent des activités de fonctionnement affecté	215 516	54 321		269 837
Réserves financières et fonds réservés	273 406	6 826		280 232
Excédent (déficit) des activités d'immobilisations	(354 579)	23 012	(5 517)	(337 084)
Montant à pourvoir dans le futur	(973 859)	200 212	32 285	(741 362)
Investissement net dans les immobilisations	4 568 754	1 996 583	(26 768)	6 538 569
	<u>3 832 150</u>	<u>2 228 414</u>		<u>6 060 564</u>
				<u>5 755 945</u>

Voir les notes et les tableaux complémentaires

Informations sectorielles (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2012

ANNEXE 2 – RÉSULTATS DÉTAILLÉS CONSOLIDÉS PAR ORGANISME

(en milliers de dollars)

	2012			2011
	Administration municipale	Organismes contrôlés	Éliminations	Total
Revenus				
Fonctionnement				
Taxes	2 871 471		(15 695)	2 855 776
Compensations tenant lieu de taxes	241 638			241 638
Quotes-parts	393 230	372 900	(372 900)	393 230
Transferts	381 638	152 707		534 345
Services rendus	294 975	755 517	(82 355)	968 137
Imposition de droits	208 215			208 215
Amendes et pénalités	181 576			181 576
Intérêts	117 079	14 841	(687)	131 233
Autres revenus	75 389	166 939	(31 715)	210 613
	<u>4 765 211</u>	<u>1 462 904</u>	<u>(503 352)</u>	<u>5 724 763</u>
Immobilisations				
Quotes-parts		2 786	(2 786)	
Transferts	173 720	157 276		330 996
Autres revenus				
Contributions des promoteurs	26 865			26 865
Autres	12 854			12 854
	<u>213 439</u>	<u>160 062</u>	<u>(2 786)</u>	<u>370 715</u>
	<u>4 978 650</u>	<u>1 622 966</u>	<u>(506 138)</u>	<u>6 095 478</u>
Charges				
Administration générale	840 661		(5 895)	834 766
Sécurité publique	1 054 251			1 054 251
Transport	994 584	1 379 462	(449 322)	1 924 724
Hygiène du milieu	574 864		(417)	574 447
Santé et bien-être	87 792	54 053	(8 645)	133 200
Aménagement, urbanisme et développement	232 674	8 662	(9 976)	231 360
Loisirs et culture	564 579	48 304	(25 326)	587 557
Frais de financement	365 408	91 703	(6 557)	450 554
	<u>4 714 813</u>	<u>1 582 184</u>	<u>(506 138)</u>	<u>5 790 859</u>
Excédent de l'exercice	<u>263 837</u>	<u>40 782</u>		<u>304 619</u>

Voir les notes et les tableaux complémentaires

Informations sectorielles (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2012

ANNEXE 3 – CONCILIATION DE L'EXCÉDENT CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISME

(en milliers de dollars)

	2012					2011
	Budget consolidé	Administration municipale	Organismes contrôlés	Éliminations	Total	Total
Excédent de l'exercice	477 132	263 837	40 782		304 619	224 338
Moins: revenus des activités d'immobilisations	(839 932)	(213 439)	(160 062)	2 786	(370 715)	(414 216)
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales de l'exercice	(362 800)	50 398	(119 280)	2 786	(66 096)	(189 878)
Conciliation à des fins fiscales						
Immobilisations						
Produit de cession	2 960	5 477	1 149		6 626	21 218
Amortissement	697 428	518 314	185 223		703 537	669 276
Gain sur cession	(2 960)	(3 166)	(442)		(3 608)	(9 006)
	697 428	520 625	185 930		706 555	681 488
Financement						
Remboursement de la dette à long terme	(468 231)	(379 014)	(36 160)	(7 622)	(422 796)	(471 252)
Affectations						
Activités d'immobilisations	(40 631)	(41 962)	(14 844)	(2 786)	(59 592)	(57 217)
Excédent des activités de fonctionnement affecté	79 282	63 275	5 721		68 996	84 171
Réserves financières et fonds réservés	(52 018)	(94 706)	(984)		(95 690)	(98 428)
Montant à pourvoir dans le futur	172 527	(9 490)	(8 122)	7 622	(9 990)	153 840
	159 160	(82 883)	(18 229)	4 836	(96 276)	82 366
Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice	25 557	109 126	12 261		121 387	102 724

Voir les notes et les tableaux complémentaires

Informations sectorielles (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2012

ANNEXE 4 – CONCILIATION DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS D'IMMOBILISATIONS À DES FINS FISCALES PAR ORGANISME

(en milliers de dollars)

	2012					2011
	Budget consolidé	Administration municipale	Organismes contrôlés	Éliminations	Total	Total
Revenus des activités d'immobilisations	839 932	213 439	160 062	(2 786)	370 715	414 216
Conciliation à des fins fiscales						
Immobilisations						
Acquisition						
Administration générale	(64 356)	(53 576)			(53 576)	(40 199)
Sécurité publique	(50 762)	(25 079)			(25 079)	(26 326)
Transport	(947 890)	(255 689)	(235 637)		(491 326)	(491 225)
Hygiène du milieu	(437 207)	(243 591)			(243 591)	(203 329)
Santé et bien-être	(5 000)	(770)	(1 053)		(1 823)	(9 875)
Aménagement, urbanisme et développement	(111 018)	(41 364)	(1 712)		(43 076)	(62 995)
Loisirs et culture	(314 076)	(215 400)	(124)		(215 524)	(133 447)
	(1 930 309)	(835 469)	(238 526)		(1 073 995)	(967 396)
Financement						
Financement à long terme des activités d'immobilisations	941 983	194 834	115 641	3 900	314 375	552 154
Affectations						
Activités de fonctionnement	40 631	41 962	14 844	2 786	59 592	57 217
Excédent des activités de fonctionnement affecté		11 750			11 750	13 445
Réserves financières et fonds réservés	107 763	35 771			35 771	59 372
	148 394	89 483	14 844	2 786	107 113	130 034
Excédent (déficit) des activités d'immobilisations à des fins fiscales de l'exercice		(337 713)	52 021	3 900	(281 792)	129 008

Voir les notes et les tableaux complémentaires

Informations sectorielles (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2012

ANNEXE 5 – CHARGES PAR OBJET CONSOLIDÉES PAR ORGANISME

(en milliers de dollars)

	2012				2011
	Administration municipale	Organismes contrôlés	Éliminations	Total	Total
Rémunération					
Élus	9 376	131		9 507	10 996
Employés	1 565 438	667 064	(4 330)	2 228 172	2 115 701
Cotisations de l'employeur					
Élus	3 866	51		3 917	3 673
Employés	857 892	182 099		1 039 991	1 009 007
Transport et communication	42 129	146 569	(1 092)	187 606	184 219
Services professionnels, techniques et autres					
Honoraires professionnels	44 059	32 936		76 995	60 135
Achats de services techniques	274 218	42 940	(13 957)	303 201	285 712
Autres	2 922	15 894		18 816	17 961
Location, entretien et réparation					
Location	91 050	19 261	(17 789)	92 522	84 419
Entretien et réparation	61 483	31 140		92 623	89 707
Biens durables					
Travaux de construction	13 443	3 872		17 315	18 476
Autres biens durables	877	29 296		30 173	23 904
Biens non durables					
Fourniture de services publics	81 536	14 087	(8 922)	86 701	82 676
Autres biens non durables	133 313	53 006		186 319	188 607
Frais de financement					
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge de :					
La municipalité	270 856	36 665	(6 557)	300 964	316 977
Gouvernement du Québec et ses entreprises	72 471	51 572		124 043	121 263
Autres tiers	21 466	38		21 504	24 090
Autres frais de financement	615	3 428		4 043	7 412
Contributions à des organismes					
Organismes municipaux					
Société de transport de Montréal	375 652		(375 652)		
Communauté métropolitaine de Montréal	29 517			29 517	29 510
Villes reconstituées	222			222	
Autres	27 681		(27 681)		1 778
Organismes gouvernementaux					
Agence métropolitaine de transport	50 777			50 777	47 701
Autres	10 913			10 913	10 289
Autres organismes	115 617	11 186	(802)	126 001	121 273
Amortissement des immobilisations	518 314	185 223		703 537	669 276
Autres objets					
Créances douteuses ou irrécouvrables	15 467	2 216		17 683	20 878
Autres	23 643	53 510	(49 356)	27 797	71 012
	<u>4 714 813</u>	<u>1 582 184</u>	<u>(506 138)</u>	<u>5 790 859</u>	<u>5 616 652</u>

Voir les notes et les tableaux complémentaires

Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2012

1- STATUT

La Ville de Montréal (la Ville) est un organisme municipal constitué le 1^{er} janvier 2002, en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., chapitre C-11.4).

Le 1^{er} janvier 2006, à la suite des résultats du scrutin référendaire tenu en 2004 en vertu de la *Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités* (L.Q.2003, chapitre 14), les anciennes municipalités de Baie-d'Urfé, de Beaconsfield, de Côte-Saint-Luc, de Dollard-Des Ormeaux, de Dorval, de Hampstead, de Kirkland, de L'Île-Dorval, de Montréal-Est, de Montréal-Ouest, de Mont-Royal, de Pointe-Claire, de Sainte-Anne-de-Bellevue, du Village de Senneville et de Westmount ont été reconstituées, créant ainsi une Ville de Montréal résiduaire de 19 arrondissements, laquelle regroupe 87 % de la population totale de l'île de Montréal. Conformément aux dispositions de cette loi, toutes les municipalités situées sur l'île de Montréal demeurent toutefois liées les unes aux autres et forment une agglomération correspondant au territoire de la Ville de Montréal tel qu'il existait au 31 décembre 2005.

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), complétée par le *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (décret numéro 1229-2005) et ses modifications, énumère et circonscrit les compétences d'agglomération. En vertu de cette loi, la Ville de Montréal résiduaire constitue la municipalité centrale chargée d'exercer, en plus de ses compétences de nature locale, les compétences d'agglomération.

L'agglomération est sous l'autorité du conseil d'agglomération de la Ville, instance politique et décisionnelle, investie des pouvoirs décisionnels relatifs à l'exercice des compétences d'agglomération. Le conseil d'agglomération est un organe délibérant de la municipalité centrale, distinct du conseil de la Ville visé par l'article 14 de la *Charte de la Ville de Montréal*. Il est formé de représentants de chacune des municipalités liées; le nombre de représentants de chacune des municipalités est établi de façon proportionnelle à l'importance relative de leur population respective.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Dans les informations sectorielles et les notes et tableaux complémentaires, l'expression « Ville » désigne l'entité formée par la Ville de Montréal et les organismes qu'elle contrôle et l'expression « administration municipale » réfère à la Ville de Montréal excluant les organismes qu'elle contrôle.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

a) Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la Ville et des organismes qu'elle contrôle. Ces organismes sont : la Société de transport de Montréal (la STM), la Société d'habitation et de développement de Montréal, le Technoparc Montréal, la Société du parc Jean-Drapeau, le Conseil des arts de Montréal, le Conseil interculturel de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal, la Société de gestion NauBerges de Lachine, Anjou 80, la Société de vélo en libre-service et la Société en commandite Stationnement de Montréal. Les transactions interorganismes et les soldes réciproques sont éliminés.

b) Méthode de comptabilité

La comptabilisation des transactions aux livres de la Ville s'effectue selon la méthode de la comptabilité d'exercice. En vertu de cette méthode, les éléments présentés à titre d'actifs, de passifs, de revenus et de charges sont constatés au cours de l'exercice où ont lieu les faits et les transactions.

c) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction formule des hypothèses et procède à des estimations qui ont une incidence sur les montants présentés aux titres des revenus, des charges, des actifs, des passifs, des engagements et des éventualités. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les principales estimations comprennent : la provision pour créances douteuses, la valeur de réalisation nette des propriétés destinées à la revente, la durée de vie estimative des immobilisations, les provisions à l'égard des salaires et avantages sociaux, du passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides, des contestations d'évaluation et des réclamations en justice et les hypothèses actuarielles liées à l'établissement des charges et de l'actif au titre des avantages sociaux futurs.

Notes et tableaux complémentaires (suite)

31 décembre 2012

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

d) Placements

Les placements temporaires sont présentés au moindre du coût et de leur juste valeur.

Les autres placements sont présentés au coût et sont dévalués lorsque survient une baisse de valeur durable. L'escompte ou la prime relatifs aux placements sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire jusqu'à l'échéance. L'utilisation des sommes accumulées au compte « Placements – Fonds d'amortissement » est restreinte aux remboursements d'emprunts à long terme ne comportant pas de remboursement annuel.

e) Propriétés destinées à la revente

Les propriétés destinées à la revente sont comptabilisées au moindre du coût et de leur valeur de réalisation nette. La portion de ces propriétés, destinées à être vendues au cours de l'exercice subséquent, est présentée dans les actifs financiers.

f) Prêts

Les prêts sont présentés au coût. Les prêts assortis de conditions avantageuses importantes sont présentés à la valeur nominale actualisée pour tenir compte de la valeur de l'élément subvention. L'écart d'actualisation est amorti sur la durée des prêts selon la méthode de l'intérêt réel.

g) Provision pour contestations d'évaluation

La provision pour contestations d'évaluation représente une estimation des remboursements, comprenant le capital et les intérêts, pouvant résulter de jugements relatifs à des contestations d'évaluation foncière ou de valeur locative et à des contestations de codification prévues en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

h) Revenus reportés

Les primes à l'émission de titres sont amorties sur la durée des emprunts selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les gains de change nets non matérialisés sont amortis selon la méthode décrite à la note 2 r).

i) Actifs non financiers

La Ville comptabilise les immobilisations et certains actifs à titre d'actifs non financiers étant donné qu'ils peuvent servir à fournir des services dans des exercices ultérieurs. Normalement, ces actifs ne fournissent pas de ressources affectables au règlement de ses passifs, à moins d'être vendus.

j) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Infrastructures	10 à 40 ans
Réseau du métro	25 à 100 ans
Bâtiments	20 à 40 ans
Améliorations locatives	durée du bail
Véhicules	5 à 25 ans
Ameublement et équipement de bureau	5 à 10 ans
Machinerie, outillage et équipement	5 à 25 ans
Autres	20 à 25 ans

Les immobilisations en cours de réalisation ne sont amorties qu'à compter du moment où elles sont utilisées pour la production de biens ou la prestation de services.

Les terrains servant d'assises de rues, acquis autrement que par un contrat d'acquisition, sont comptabilisés à une valeur symbolique de 1\$. Les autres terrains sont comptabilisés au coût. Dans les cas où le coût n'a pu être retracé, il a fait l'objet d'estimations.

Notes et tableaux complémentaires (suite)

31 décembre 2012

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**k) Stocks**

Les stocks sont comptabilisés au coût, établi selon la méthode du coût moyen. Les stocks désuets sont radiés des livres.

l) Autres actifs non financiers

Les frais d'émission de titres sont amortis sur la durée des emprunts selon la méthode de l'amortissement linéaire.

m) Revenus de quotes-parts

Les charges constatées par la Ville dans l'exercice des compétences d'agglomération sont facturées aux municipalités liées de l'agglomération. Les revenus découlant de cette facturation sont inscrits à titre de quotes-parts à l'état des résultats.

n) Revenus de transferts

Les revenus de transferts sont constatés à l'état des résultats lors de l'enregistrement des charges et des coûts d'immobilisations auxquels ils se rapportent, dans la mesure où ils ont été autorisés, la Ville a satisfait aux critères d'admissibilité et une estimation raisonnable des montants est possible.

o) Charges et actif au titre des avantages sociaux futurs**- Régimes à prestations déterminées**

L'actif relatif à ces régimes reflète l'écart, à la fin de l'exercice, entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs des régimes, net des gains et pertes actuariels non amortis et de la provision pour moins-value. L'évaluation actuarielle de l'actif ou du passif est établie selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service avec projection des salaires. Elle est aussi basée sur des hypothèses actuarielles qui incorporent la meilleure estimation de la direction liée, entre autres, aux taux d'actualisation, aux taux de rendement prévus des actifs des régimes et aux taux de croissance des salaires et des coûts des soins de santé.

Les actifs des régimes sont évalués selon une valeur liée au marché établie sur une période n'excédant pas cinq ans.

Le coût des services passés, lié aux modifications des régimes, est constaté dans l'exercice au cours duquel les modifications sont apportées.

Les gains et pertes actuariels, résultant de l'écart entre le rendement réel et le rendement prévu des actifs des régimes ou découlant des modifications des hypothèses actuarielles, sont reportés puis amortis sur la durée de service moyenne restante des employés actifs. Au 31 décembre 2012, cette durée de service moyenne restante pondérée est de 13 ans.

- Régimes à cotisations déterminées et régimes de retraite des élus municipaux

La charge de retraite de ces régimes est constatée au moment où les cotisations sont dues.

p) Passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides

La Ville comptabilise un passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides qu'elle a exploitées. Le passif provisionné correspond à la valeur actualisée des charges liées au recouvrement final du site ainsi qu'au contrôle et à l'entretien des systèmes de captage et de traitement des biogaz et des produits de lixiviation pour une période estimée à 20 ans. Ces coûts estimatifs sont constatés en fonction de la capacité utilisée des décharges.

Les hypothèses relatives au calcul de ces coûts sont révisées périodiquement pour tenir compte des progrès dans la gestion des décharges contrôlées de déchets solides.

Notes et tableaux complémentaires (suite)

31 décembre 2012

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

q) Obligations environnementales

La Ville comptabilise un passif environnemental lorsque l'application de mesures correctives est probable et que les coûts de ces mesures peuvent être estimés de façon raisonnable.

r) Conversion de devises

Les revenus et les charges résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens aux cours en vigueur à la date des transactions.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière et le gain ou la perte de change est imputé immédiatement à l'état des résultats s'il s'agit d'éléments monétaires à court terme.

Les remboursements d'emprunts et les versements au fonds d'amortissement, relatifs à des emprunts libellés en devises qui ne font pas l'objet d'une couverture contre les risques de change, sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de la transaction. Pour ces emprunts, les gains ou les pertes résultant de l'écart entre le taux de conversion original et le taux de conversion à la date du remboursement ou du versement sont imputés à l'état des résultats.

Le gain ou la perte de change non amorti, rattaché à la dette à long terme libellée en devises mais ne faisant pas l'objet d'une couverture contre les risques de change, est constaté à l'état de la situation financière à titre d'élément reporté et imputé à l'état des résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire calculée sur la durée restante des emprunts.

s) Instruments financiers dérivés

La Ville utilise des instruments financiers dérivés dans le but de réduire le risque de change et le risque de taux d'intérêt auxquels l'expose sa dette à long terme et applique la comptabilité de couverture pour ses relations de couverture admissibles. Lors de leur mise en place, les relations de couverture de devises doivent faire l'objet d'une documentation détaillée telle que requise par la norme SP 2600 « Conversion des devises » et la Ville doit s'attendre à ce que les relations soient efficaces pour gérer les risques consignés. Par la suite, sur une base annuelle, les relations de couverture en place sont évaluées afin d'établir qu'elles sont demeurées efficaces et qu'il est prévu qu'elles le demeurent. L'efficacité d'une relation de couverture est généralement évaluée en analysant la concordance des principaux termes du swap et de la dette couverte. Elle n'utilise pas d'instruments financiers à des fins de transaction ou de spéculation.

La Ville utilise des contrats de swaps de devises dans le cadre de la gestion du risque associé aux emprunts libellés en devises étrangères. La valeur des swaps de devises est déterminée en appliquant la variation entre les taux de change stipulés aux contrats des swaps et les taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière aux montants des notionnels des swaps. Ceux qui constituent des actifs financiers sont retranchés de la dette à long terme, ceux qui constituent des passifs financiers y sont ajoutés. Les gains et les pertes liés à ces dérivés sont constatés dans la même période que les gains et les pertes de change rattachés à la dette correspondante et sont portés en réduction de ces derniers.

De plus, la Ville utilise des contrats de swaps de taux d'intérêt dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt lié à sa dette. Ces contrats donnent lieu à des échanges d'intérêt qui sont comptabilisés à titre d'ajustement des frais de financement de l'année. Les montants à payer à des contreparties ou à recevoir de contreparties sont pris en compte à titre d'ajustement des intérêts courus sur la dette correspondante, autrement la valeur des contrats de swaps de taux d'intérêt n'est pas comptabilisée à l'état de la situation financière.

t) Compétences d'agglomération

En vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), la Ville exerce, en plus de ses compétences de nature locale, les compétences d'agglomération sur l'ensemble du territoire formé par les municipalités liées. Les compétences portant sur l'évaluation municipale, le transport collectif des personnes, certaines fonctions relatives aux voies de circulation constituant le réseau artériel, l'alimentation en eau et l'assainissement des eaux, l'élimination et la valorisation des matières résiduelles, les cours d'eau et lacs municipaux, les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants (sauf sur le territoire de la municipalité de Côte-Saint-Luc), la cour municipale, le logement social et l'aide destinée aux sans-abri et certains éléments du développement économique constituent les principales compétences d'agglomération. La ventilation de l'excédent des activités de fonctionnement et d'immobilisations à des fins fiscales, par type de compétences, est donnée aux tableaux complémentaires 1 et 2.

Notes et tableaux complémentaires (suite)

31 décembre 2012

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**u) Sectorisation et présentation des résultats**

La situation financière de la Ville, ses résultats, ses excédents (déficits) des activités de fonctionnement et d'immobilisations à des fins fiscales de l'exercice ainsi que ses charges par objet sont ventilées entre les deux secteurs suivants : l'administration municipale et les organismes contrôlés.

Les charges sont réparties entre les fonctions suivantes :

La fonction « administration générale » comprend l'ensemble des activités relatives à l'administration et à la gestion municipale. Les charges sont liées notamment au fonctionnement du conseil, à l'application de la loi et à la gestion financière, administrative et du personnel.

La fonction « sécurité publique » comprend les activités liées à la protection des personnes et de la propriété. Elle comporte toutes les charges relatives au contrôle, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile.

La fonction « transport » comprend l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien des réseaux routiers ainsi qu'au transport des personnes et des marchandises.

La fonction « hygiène du milieu » comprend les charges relatives à l'eau et aux égouts, à la gestion des déchets et à la protection de l'environnement.

La fonction « santé et bien-être » comprend l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être destinés aux personnes.

La fonction « aménagement, urbanisme et développement » comprend l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement ou du plan d'urbanisme, ainsi que les charges liées à l'élaboration des programmes de développement économique de la Ville.

La fonction « loisirs et culture » comprend l'ensemble des activités de planification, d'organisation et de gestion des programmes de loisirs et de culture.

La fonction « frais de financement » regroupe les intérêts et autres frais relatifs au financement.

v) Données budgétaires

L'état consolidé des résultats et l'état consolidé de la variation de la dette nette comportent une comparaison avec les données budgétaires consolidées, ajustées conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le budget consolidé est constitué de la combinaison du budget non consolidé adopté par l'administration municipale et des budgets adoptés par les principaux organismes contrôlés, après éliminations des opérations réciproques. Ces données budgétaires ne sont pas auditées.

Une comparaison avec le budget non consolidé, adopté en décembre 2011 par le conseil municipal et par le conseil d'agglomération, est également présentée dans les annexes et tableaux établis à des fins fiscales.

Notes et tableaux complémentaires (suite)

31 décembre 2012

3- ENCAISSE ET PLACEMENTS

(en milliers de dollars)

	2012			2011
	Fonds d'amortissement	Autres	Total	Total
Encaisse et placements temporaires				
Encaisse		107 395	107 395	49 077
Placements temporaires		185 026	185 026	280 429
		292 421	292 421	329 506
Placements				
Dépôts à terme et autres titres	222 058	541 735	763 793	879 288
Obligations et débentures	1 640 277	253 715	1 893 992	1 536 722
	1 862 335	795 450	2 657 785	2 416 010

Les placements temporaires, d'une durée de 90 jours et moins à compter de la date d'acquisition, sont constitués essentiellement de billets, d'acceptations bancaires et de certificats de dépôts. Ils portent intérêt à des taux variant de 0,85 % à 1,80% (de 0,75 % à 2,02 % en 2011).

Au 31 décembre 2012, la juste valeur des placements s'établit à 2 775,4 M\$ (2 550 M\$ en 2011).

Au 31 décembre 2011, les placements du fonds d'amortissement et les autres placements se chiffrent respectivement à 1 539,8 M\$ et à 876,2 M\$.

Les obligations et débentures détenues par la Ville se composent essentiellement de titres émis par des gouvernements et leurs organismes, des municipalités, des commissions scolaires, des cégeps, des CLSC et des hôpitaux. Elles comprennent notamment des obligations et des débentures de la Ville qui s'élèvent à 415,6 M\$ (361,9 M\$ en 2011).

La quasi-totalité des placements sont libellés en dollars canadiens au 31 décembre 2012 ainsi qu'au 31 décembre 2011. Les échéances des placements détenus par la Ville s'établissent comme suit :

	Dépôts à terme et autres titres	Obligations et débentures	Total	Taux d'intérêt nominal pondéré
31 décembre 2012				
2013	763 793	102 530	866 323	1,85 %
2014		160 727	160 727	5,57 %
2015		108 104	108 104	3,97 %
2016		169 114	169 114	3,65 %
2017		390 246	390 246	3,60 %
1 à 5 ans	763 793	930 721	1 694 514	2,92 %
6 à 10 ans		842 943	842 943	4,40 %
11 à 15 ans		68 197	68 197	4,66 %
16 à 20 ans		52 131	52 131	3,92 %
	763 793	1 893 992	2 657 785	
31 décembre 2011				
2012	879 288	52 717	932 005	1,71 %
2013		95 367	95 367	4,80 %
2014		139 573	139 573	5,85 %
2015		101 059	101 059	3,93 %
2016		169 003	169 003	3,71 %
1 à 5 ans	879 288	557 719	1 437 007	2,71 %
6 à 10 ans		893 953	893 953	4,56 %
11 à 15 ans		78 856	78 856	4,50 %
16 à 20 ans		6 194	6 194	4,62 %
	879 288	1 536 722	2 416 010	

Notes et tableaux complémentaires (suite)

31 décembre 2012

4- DÉBITEURS
(en milliers de dollars)

	2012	2011
Taxes	76 759	79 029
Gouvernement du Canada et ses entreprises	65 767	147 301
Gouvernement du Québec et ses entreprises	2 229 617	2 218 997
Organismes municipaux	1 797	5 511
Services rendus et autres	438 627	364 836
	<u>2 812 567</u>	<u>2 815 674</u>

Une provision pour créances douteuses de 124,5 M\$ (112,4 M\$ en 2011) a été déduite des débiteurs.

Un organisme contrôlé a conclu une entente d'affacturage avec une institution financière. L'entente lui permet d'avoir accès à un montant maximal cumulatif de 40 M\$, justifié par l'affacturage de ses débiteurs. Des débiteurs d'un montant de 3,6 M\$ (12,4 M\$ en 2011) ont été affacturés auprès de l'institution financière durant l'exercice sans excéder en aucun temps le montant autorisé. Le coût d'affacturage de ces comptes débiteurs est de 0,1 M\$ (0,1 M\$ en 2011) et est inclus dans les charges de transport à l'état des résultats.

	2012	2011
Montant des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme		
Gouvernement du Québec et ses entreprises	<u>1 959 903</u>	<u>1 904 048</u>

La juste valeur des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme s'établit à 2 166,4 M\$ (2 130,3 M\$ en 2011).

Les encaissements des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme, dont les modalités sont déterminées au 31 décembre 2012, s'établissent comme suit :

	Encaissements	Taux d'intérêt nominal pondéré	Refinancement
31 décembre 2012			
2013	105 504	5,27 %	55 611
2014	186 756	5,10 %	73 012
2015	72 819	5,42 %	64 174
2016	94 438	5,33 %	13 715
2017	214 581	5,10 %	27 443
1 à 5 ans	674 098	5,19 %	233 955
6 à 10 ans	778 462	4,66 %	71 465
11 à 15 ans	63 156	5,82 %	6 345
16 à 20 ans	34 337	3,98 %	
	<u>1 550 053</u>	<u>4,93 %</u>	<u>311 765</u>
31 décembre 2011			
2012	135 426	5,24 %	37 611
2013	109 762	5,27 %	55 799
2014	178 103	5,13 %	73 012
2015	75 940	5,40 %	64 175
2016	93 049	5,37 %	13 715
1 à 5 ans	592 280	5,25 %	244 312
6 à 10 ans	755 008	5,04 %	84 021
11 à 15 ans	88 685	5,98 %	8 506
16 à 20 ans	1 940	4,33 %	
	<u>1 437 913</u>	<u>5,19 %</u>	<u>336 839</u>

Notes et tableaux complémentaires (suite)

31 décembre 2012

5- PRÊTS

(en milliers de dollars)

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Prêts	23 562	15 986
Soldes de prix de vente	<u>2 444</u>	<u>4 163</u>
	<u>26 006</u>	<u>20 149</u>

Les prêts, garantis par des hypothèques au montant de 10,9 M\$ et échéant de 2013 à 2033, portent intérêt à des taux variant entre 0 % et 9 % (au montant de 12,1 M\$ échéant de 2012 à 2033 à des taux variant entre 0 % et 9 % en 2011). Un montant de 3,8 M\$ a été déduit de la valeur des prêts pour les présenter à la valeur nominale actualisée (4 M\$ en 2011).

Au 31 décembre 2012, les soldes de prix de vente, échéant de 2013 à 2017, portent intérêt à des taux variant entre 3,5 % et 9 % (échéant de 2012 à 2017 aux taux variant entre 3,5% et 9% en 2011).

Au 31 décembre 2012, la juste valeur des prêts et des soldes de prix de vente s'établit à 24,4 M\$ (18,4 M\$ en 2011).

6- ACTIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

(en milliers de dollars)

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Régimes de retraite à prestations déterminées	290 469	355 610
Autres régimes	<u>(241 944)</u>	<u>(234 237)</u>
Actif au titre des avantages sociaux futurs	<u>48 525</u>	<u>121 373</u>

Les charges relatives aux régimes à prestations déterminées se chiffrent à 707,6 M\$ (677,2 M\$ en 2011). Les charges relatives aux régimes de retraite à cotisations déterminées et aux régimes de retraite des élus municipaux s'élèvent respectivement à 0,4 M\$ (0,4 M\$ en 2011) et à 2,1 M\$ (2,2 M\$ en 2011).

Régimes à prestations déterminées

a) Description des régimes

La Ville offre à la plupart de ses employés différents régimes de retraite à prestations déterminées. En vertu de ces régimes, les prestations versées aux employés sont basées sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen des années les mieux rémunérées. Les cotisations de la Ville sont établies suivant différentes méthodes actuarielles.

Des avantages complémentaires de retraite, liés à l'assurance-vie et aux assurances couvrant le remboursement des frais médicaux et dentaires sont aussi accordés à certains employés. De plus, des avantages postérieurs à l'emploi sont aussi fournis. Ces avantages comprennent notamment les prestations de remplacement du revenu, les prestations complémentaires de chômage, le maintien des protections durant des périodes d'absence temporaire et certaines allocations de départ. Ces régimes ne sont pas capitalisés.

Notes et tableaux complémentaires (suite)

31 décembre 2012

6- ACTIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

(en milliers de dollars)

b) Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux et des montants portés à l'état consolidé de la situation financière

	2012		2011	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Valeur actuarielle des actifs des régimes	13 277 625		12 448 874	
Obligation au titre des prestations constituées	(15 404 019)	(250 038)	(15 045 303)	(259 525)
Déficit de capitalisation	(2 126 394)	(250 038)	(2 596 429)	(259 525)
Pertes actuarielles non amorties	2 486 750	8 094	3 042 688	25 288
Actif (passif) au titre des prestations constituées	360 356	(241 944)	446 259	(234 237)
Provision pour moins-value	(69 887)		(90 649)	
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs	290 469	(241 944)	355 610	(234 237)

c) Régimes dont l'obligation au titre des prestations constituées excède les actifs

	2012		2011	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Obligation au titre des prestations constituées	(12 906 860)	(250 038)	(12 642 295)	(259 525)
Valeur actuarielle des actifs des régimes	10 708 538		9 954 885	
Déficit de capitalisation	(2 198 322)	(250 038)	(2 687 410)	(259 525)

d) Valeur actuarielle des actifs des régimes

	2012		2011	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Solde au début de l'exercice	12 448 874		12 466 188	
Rendement prévu des actifs des régimes	751 917		778 280	
Gain (perte) survenu dans l'exercice sur le rendement prévu des actifs des régimes	161 927		(473 680)	
Rendement réel des actifs des régimes	913 844		304 600	
Cotisations de l'exercice	751 317	11 386	492 703	10 591
Prestations versées	(836 410)	(11 386)	(814 617)	(10 591)
Solde à la fin de l'exercice	13 277 625		12 448 874	
Juste valeur des actifs des régimes	13 159 741		12 283 068	

Notes et tableaux complémentaires (suite)

31 décembre 2012

6- ACTIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
(en milliers de dollars)

e) Obligation au titre des prestations constituées

	2012		2011	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Solde au début de l'exercice	15 045 303	259 525	14 057 032	229 578
Coût des services rendus au cours de l'exercice	415 228	9 270	364 480	7 953
Coût des services passés	7 340		98 944	
Prestations versées	(836 410)	(11 386)	(814 617)	(10 591)
Intérêts débiteurs sur l'obligation	895 415	11 236	876 251	10 858
(Gain) perte survenu dans l'exercice sur l'obligation	(122 857)	(18 607)	463 213	21 727
Solde à la fin de l'exercice	<u>15 404 019</u>	<u>250 038</u>	<u>15 045 303</u>	<u>259 525</u>

f) Composantes de la charge des régimes à prestations déterminées

	2012		2011	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Coût des services rendus au cours de l'exercice	415 228	9 270	364 480	7 953
Coût des services passés	7 340		98 944	
Cotisations des employés	(127 928)		(113 824)	
Gains actuariels non amortis constatés lors de modifications de régimes			(488)	
Amortissement des pertes (gains) actuariels	<u>271 154</u>	<u>(1 413)</u>	<u>198 335</u>	<u>(3 190)</u>
Charge au titre des avantages de retraite	<u>565 794</u>	<u>7 857</u>	<u>547 447</u>	<u>4 763</u>
Intérêts débiteurs sur l'obligation	895 415	11 236	876 251	10 858
Rendement prévu des actifs des régimes	<u>(751 917)</u>		<u>(778 280)</u>	
Charge d'intérêt	<u>143 498</u>	<u>11 236</u>	<u>97 971</u>	<u>10 858</u>
Variation de la provision pour moins-value	<u>(20 762)</u>		<u>16 208</u>	
Charge totale	<u>688 530</u>	<u>19 093</u>	<u>661 626</u>	<u>15 621</u>

Notes et tableaux complémentaires (suite)

31 décembre 2012

6- ACTIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
(en milliers de dollars)

g) Principales hypothèses actuarielles (taux pondérés)

Les principales hypothèses actuarielles utilisées dans le cadre des évaluations actuarielles réalisées au cours de la période du 31 décembre 2009 au 31 décembre 2012 sont les suivantes :

	2012		2011	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Taux d'actualisation	6,00%	3,75% à 4,50%	6,00% à 6,20%	3,75% à 5,00%
Taux de rendement prévu des actifs des régimes	6,00%		6,00% à 6,25%	
Taux d'inflation	2,00% à 2,25%	2,00% à 2,25%	2,00% à 2,50%	2,00% à 2,50%
Taux de croissance des salaires	2,50% à 3,00%	2,96% à 3,25 %	2,96% à 3,00%	3,23% à 3,25 %
Taux initial de croissance du coût des soins de santé		5,30% à 9,14%		6,50% à 9,42%
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé		4,00% à 5,50 %		4,30% à 7,00 %
Années où le taux devrait se stabiliser		2025 et 2032		2024 et 2025
Taux initial de croissance du coût des soins dentaires		4,00 % à 5,00 %		4,00 % à 5,00 %

Régimes à cotisations déterminées et régimes des élus municipaux

a) Description des régimes

Certains employés participent à des régimes de retraite à cotisations déterminées où la cotisation de la Ville représente un pourcentage de la rémunération. Les élus municipaux participent quant à eux à des régimes de retraite à prestations déterminées administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances du Québec. Les cotisations de la Ville sont fixées par le gouvernement.

b) Cotisations de l'employeur

	2012	2011
Régimes à cotisations déterminées	438	427
Régimes de retraite des élus municipaux	2 109	2 177

7- EMPRUNTS TEMPORAIRES

La Ville dispose de leviers pour ses besoins de liquidités à court terme qui totalisent 1 761,7 M\$ au 31 décembre 2012 (1 714,8 M\$ en 2011).

De ce montant, une somme de 1 448,7 M\$ (500 M\$ en vertu d'une limite relative à la STM et 948,7 M\$ en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal* qui autorise, à ce titre, jusqu'à 20 % des crédits budgétaires) peut être empruntée, en tout ou en partie, au moyen de billets, acceptations bancaires ou autres titres pouvant être négociés auprès des banques à charte ou sur le marché libre des emprunts à court terme. Au 31 décembre 2012, la valeur nominale des émissions en papier commercial totalise 160,9 M\$ (172,9 M\$ en 2011) et le taux moyen sur ces emprunts temporaires est de 1,13 % (1,12 % en 2011).

La Ville dispose également de marges de crédit à demande auprès de différentes institutions bancaires totalisant 313 M\$. Au 31 décembre 2012, les marges de crédit utilisées se chiffrent à 13,1 M\$ (6,2 M\$ en 2011) et portent intérêt à un taux moyen de 2,79 % (1,27 % en 2011).

Notes et tableaux complémentaires (suite)

31 décembre 2012

8- CRÉDITEURS, PROVISIONS ET CHARGES À PAYER

(en milliers de dollars)

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Fournisseurs	492 806	388 362
Salaires, déductions à la source et avantages sociaux	569 215	576 106
Intérêts courus sur la dette à long terme	77 061	80 242
Provisions		
Passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides	38 399	41 227
Contestations d'évaluation	17 539	50 709
Autres	82 011	121 199
Dépôts et retenues de garantie	108 937	88 009
Gouvernement du Québec et ses entreprises	9 724	18 807
Gouvernement du Canada et ses entreprises	5 331	10 202
Autres	42 015	50 659
	<u>1 443 038</u>	<u>1 425 522</u>

9- REVENUS REPORTÉS

(en milliers de dollars)

	<u>2 012</u>	<u>2 011</u>
Primes à l'émission de titres	65 411	57 511
Transferts	33 220	10 436
Titres de transport	20 008	17 967
Taxe sur l'immatriculation des véhicules	15 232	15 666
Autres	41 397	25 675
	<u>175 268</u>	<u>127 255</u>

10- DETTE À LONG TERME

(en milliers de dollars)

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Obligations et billets		
Dollars canadiens (1)	8 771 695	8 500 667
Monnaies étrangères	51 042	86 533
Autres dettes à long terme		
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	1 503	1 915
Emprunts à terme et hypothèques immobilières (2)	148 873	160 393
Autres	35 767	35 786
	<u>9 008 880</u>	<u>8 785 294</u>

(1) Comprend la dette à long terme reliée au remboursement de l'obligation nette des régimes de retraite qui se chiffre à 1 302,1 M\$ (1 308,9 M\$ en 2011).

(2) Les hypothèques immobilières, au montant de 43,1 M\$ (49,1 M\$ en 2011), sont garanties par des propriétés d'une valeur comptable de 47,7 M\$ (49,8 M\$ en 2011).

Notes et tableaux complémentaires (suite)

31 décembre 2012

10- DETTE À LONG TERME (suite)

(en milliers de dollars)

Le recouvrement de la dette à long terme aux fins de son remboursement se répartit de la façon suivante :

	2012	2011
À la charge des contribuables		
De la municipalité centrale	2 927 392	3 059 984
De l'agglomération	1 920 919	1 962 238
Sommes accumulées au fonds d'amortissement	1 862 335	1 539 855
Montant des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme		
Gouvernement du Québec et ses entreprises	1 959 903	1 904 048
À recouvrer de tiers par l'entremise de redevances	338 331	319 169
	<u>9 008 880</u>	<u>8 785 294</u>

La Ville utilise des contrats de swaps de devises et de taux d'intérêt pour des emprunts totalisant 334,9 M\$ (322,7 M\$ en 2011). Les passifs financiers associés à ces swaps, qui se chiffrent à 18 M\$ (48,6 M\$ en 2011), sont compris dans le montant de la dette à long terme.

En considérant ces swaps, la quasi-totalité des emprunts de la Ville portent intérêt à taux fixe. Au 31 décembre 2012, les emprunts contractés en devises ne faisant pas l'objet d'une couverture s'élèvent à 51 M\$ (86,5 M\$ en 2011) et la perte sur change relative à ceux-ci se chiffre à 23,1 M\$ (19,5 M\$ en 2011). À cet effet, un montant de 20,6 M\$ (24,8 M\$ en 2011) est enregistré au fonds d'amortissement pour combler la perte.

Les versements estimatifs sur la dette à long terme s'établissent comme suit :

Années d'échéance	2012					2011		
	Dollars canadiens (1)	Monnaies étrangères	Échéance	À refinancer	Échéance nette	Échéance	À refinancer	Échéance nette
2012						531 085	204 466	326 619
2013	692 788	50 749	743 537	302 183	441 354	706 624	303 154	403 470
2014	760 420		760 420	197 512	562 908	721 931	197 125	524 806
2015	559 682		559 682	219 802	339 880	556 778	253 109	303 669
2016	399 617		399 617	83 828	315 789	361 597	83 941	277 656
2017	908 868		908 868	181 165	727 703			
1 à 5 ans	3 321 375	50 749	3 372 124	984 490	2 387 634	2 878 015	1 041 795	1 836 220
6 à 10 ans	3 067 814		3 067 814	873 316	2 194 498	3 432 754	846 344	2 586 410
11 à 15 ans	1 228 308		1 228 308	22 172	1 206 136	1 218 004	30 505	1 187 499
16 à 20 ans	286 611		286 611	47 100	239 511	202 504		202 504
2043	934 556		934 556		934 556	934 556		934 556
2045	119 174		119 174		119 174	119 174		119 174
À perpétuité		293	293		293	287		287
TOTAL	<u>8 957 838</u>	<u>51 042</u>	<u>9 008 880</u>	<u>1 927 078</u>	<u>7 081 802</u>	<u>8 785 294</u>	<u>1 918 644</u>	<u>6 866 650</u>

(1) Incluant les emprunts contractés en devises faisant l'objet d'une couverture.

Notes et tableaux complémentaires (suite)

31 décembre 2012

10- DETTE À LONG TERME (suite)
(en milliers de dollars)

Sommaire de la dette

	2012			2011		
	Monnaies étrangères	Dollars canadiens	%	Monnaies étrangères	Dollars canadiens	%
Dollars canadiens (1)		8 957 838	99,44		8 698 761	99,02
Dollars américains				35 000	35 595	0,41
Francs suisses	46 700	50 749	0,56	46 700	50 651	0,57
Livres sterling	181	293	0,00	182	287	0,00
		<u>9 008 880</u>	<u>100,00</u>		<u>8 785 294</u>	<u>100,00</u>

(1) Incluant les emprunts contractés en devises faisant l'objet d'une couverture.

Taux d'intérêt

Les taux d'intérêt présentés dans le tableau tiennent compte du taux d'intérêt nominal et de l'incidence des swaps de taux d'intérêt.

Années d'échéance	2012			2011
	Dollars canadiens	Monnaies étrangères	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée
1 à 5 ans	4,67 %	3,00 %	4,64 %	4,57 %
6 à 10 ans	4,76 %		4,76 %	4,93 %
11 à 15 ans	5,32 %		5,32 %	5,36 %
16 à 20 ans	4,13 %		4,13 %	4,31 %
2043	5,90 %		5,90 %	5,90 %
2045	6,00 %		6,00 %	6,00 %
À perpétuité		3,00 %	3,00 %	3,00 %
Moyenne pondérée	<u>4,92 %</u>	<u>3,00 %</u>	<u>4,91 %</u>	<u>4,97 %</u>

Juste valeur

La juste valeur de la dette se chiffre à 10 144,7 M\$ (9 900 M\$ en 2011). Elle comprend des passifs financiers nets associés à des swaps de devises et de taux d'intérêt de 61,3 M\$ (70,4 M\$ en 2011).

Notes et tableaux complémentaires (suite)

31 décembre 2012

11- IMMOBILISATIONS
(en milliers de dollars)

	<u>Solde au</u> <u>31-12-2011</u>	<u>Augmentation</u>	<u>Diminution</u>	<u>Solde au</u> <u>31-12-2012</u>
COÛT				
Infrastructures	9 495 265	548 627	163 958	9 879 934
Réseau du métro	2 653 735	155 632		2 809 367
Bâtiments	2 377 944	215 818	6 102	2 587 660
Améliorations locatives	77 521	7 784	11 797	73 508
Véhicules	1 313 954	65 909	22 318	1 357 545
Ameublement et équipement de bureau	366 603	34 318	57 853	343 068
Machinerie, outillage et équipement	299 282	22 340	15 263	306 359
Terrains	1 102 398	20 986	1 000	1 122 384
Autres	9 557	2 581	1 464	10 674
	<u>17 696 259</u>	<u>1 073 995</u>	<u>279 755</u>	<u>18 490 499</u>
AMORTISSEMENT CUMULÉ				
Infrastructures	4 162 135	373 783	163 958	4 371 960
Réseau du métro	1 493 995	69 277		1 563 272
Bâtiments	1 118 130	74 347	5 631	1 186 846
Améliorations locatives	39 821	6 145	11 797	34 169
Véhicules	447 780	98 937	20 771	525 946
Ameublement et équipement de bureau	148 856	58 900	57 853	149 903
Machinerie, outillage et équipement	99 971	21 785	15 263	106 493
Autres	7 121	363	1 464	6 020
	<u>7 517 809</u>	<u>703 537</u>	<u>276 737</u>	<u>7 944 609</u>
VALEUR COMPTABLE NETTE	<u>10 178 450</u>			<u>10 545 890</u>

Le coût des immobilisations en cours de réalisation se chiffre à 480,6 M\$ au 31 décembre 2012 (460,8 M\$ en 2011).

12- AUTRES ACTIFS NON FINANCIERS
(en milliers de dollars)

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Dépôts pour l'achat de voitures de métro et de bus	277 878	185 757
Frais d'émission de titres	39 258	43 396
Autres	9 852	15 771
	<u>326 988</u>	<u>244 924</u>

Notes et tableaux complémentaires (suite)

31 décembre 2012

13- EXCÉDENT ACCUMULÉ

(en milliers de dollars)

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Excédent des activités de fonctionnement non affecté	50 372	18 634
Excédent des activités de fonctionnement affecté	269 837	260 909
Réserves financières et fonds réservés	280 232	220 314
Déficit des activités d'immobilisations	(337 084)	(55 266)
Montant à pourvoir dans le futur	(741 362)	(751 352)
Investissement net dans les immobilisations	6 538 569	6 062 706
	<u>6 060 564</u>	<u>5 755 945</u>

Conformément au modèle élaboré par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Gouvernement du Québec, la Ville présente, dans son rapport financier annuel, certaines informations financières établies à des fins fiscales. Outre la ventilation de l'excédent accumulé dans différents postes définis aux paragraphes qui suivent, ces informations financières sont montrées aux annexes 3 et 4, aux tableaux 1, 2 et 3 ainsi que dans la section du rapport portant spécifiquement sur l'administration municipale.

Excédent des activités de fonctionnement affecté

L'excédent des activités de fonctionnement affecté correspond à la partie de l'excédent accumulé dont l'utilisation est réservée par la *Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais* (2000, chapitre 56), par la *Charte de la Ville de Montréal* ou par des résolutions adoptées par le conseil municipal, le conseil d'agglomération et les conseils d'arrondissements. Il comprend également l'excédent des activités de fonctionnement des organismes contrôlés.

Réserves financières et fonds réservés

Certaines sommes perçues par la Ville doivent être comptabilisées dans des comptes spéciaux de l'excédent accumulé et être utilisées à des fins spécifiques, notamment pour l'aménagement et l'entretien des parcs et terrains de jeux et d'unités de stationnement, pour la fourniture des services de l'eau et de la voirie ainsi que pour l'acquisition d'immobilisations.

Déficit des activités d'immobilisations

Le déficit des activités d'immobilisations correspond à l'excédent des coûts d'immobilisations sur le financement réalisé.

Montant à pourvoir dans le futur

Le montant à pourvoir dans le futur correspond au solde net des charges constatées à l'état des résultats qui feront l'objet de revenus futurs. À l'exception du solde lié à l'obligation initiale au 1^{er} janvier 2007 relative aux avantages complémentaires de retraite et aux autres avantages sociaux futurs postérieurs à l'emploi, ce montant sera viré par affectation à l'excédent des activités de fonctionnement non affecté sur des périodes estimatives s'échelonnant jusqu'en 2045. Le montant à pourvoir résulte des éléments suivants :

- l'application des mesures transitoires liées à des modifications de méthodes comptables survenues en l'an 2000 (amortissement sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2020) ;
- l'application de mesures d'allègements liées aux avantages sociaux futurs (amortissement sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2025) ;
- le financement à long terme de certaines charges liées essentiellement au refinancement, effectué en 2003 et 2005, d'actes notariés concernant certains régimes de retraite (amortissement sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2045).

Investissement net dans les immobilisations

L'investissement net dans les immobilisations correspond à la valeur comptable nette des immobilisations réduite de la portion de la dette liée à ces immobilisations et des gains de change nets non matérialisés afférents et augmentée des placements du fonds d'amortissement accumulés pour le remboursement de cette dette et des débiteurs à recouvrer de tiers pour ledit remboursement.

Notes et tableaux complémentaires (suite)

31 décembre 2012

14- REVENUS DE TRANSFERTS

(en milliers de dollars)

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Transferts - activités de fonctionnement		
Gouvernement du Québec	534 345	490 691
Transferts - activités d'immobilisations		
Gouvernement du Canada		
Programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec	26 109	23 054
Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)	66 307	63 851
Autres		4 071
Gouvernement du Québec		
Programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec	26 117	19 251
Programme d'infrastructures Québec-Municipalités	116 974	127 063
Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)	43 351	121 885
Autres	52 138	30 553
	<u>330 996</u>	<u>389 728</u>
	<u>865 341</u>	<u>880 419</u>

15- REVENUS D'INTÉRÊTS

(en milliers de dollars)

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Fonds d'amortissement	62 786	64 996
Encaisse et autres intérêts	51 135	42 768
Arriérés de taxes	17 312	14 051
	<u>131 233</u>	<u>121 815</u>

16- INSTRUMENTS FINANCIERS**Utilisation d'instruments dérivés**

La Ville utilise des instruments financiers dérivés dans le but de réduire le risque des variations des flux de trésorerie associés aux variations des taux de change et des taux d'intérêt auquel l'expose sa dette à long terme. Elle n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de transaction et de spéculation.

Positions de change et d'intérêt

Au 31 décembre 2012, en considérant l'utilisation des contrats de swaps de devises et de taux d'intérêt, la quasi-totalité des emprunts de la Ville sont libellés en dollars canadiens et portent intérêt à taux fixe.

Risque de crédit

Dans le cadre de l'utilisation d'instruments financiers dérivés, la Ville est sujette à des pertes sur créances découlant de défauts de paiement par des tiers. La Ville considère que ces tiers seront en mesure de satisfaire à leurs obligations puisqu'elle ne traite qu'avec des institutions reconnues ayant une cote de crédit supérieure à la sienne.

Notes et tableaux complémentaires (suite)

31 décembre 2012

16- INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**Juste valeur**

La juste valeur de l'encaisse et des placements temporaires, des débiteurs autres que ceux à affecter au remboursement de la dette à long terme, des emprunts temporaires et des créditeurs, provisions et charges à payer se rapproche de leur valeur comptable en raison de l'échéance prochaine de ces instruments financiers.

Le tableau qui suit illustre la juste valeur et la valeur comptable des autres instruments financiers :

(en milliers de dollars)	2012		2011	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Placements	2 775 424	2 657 785	2 550 049	2 416 010
Débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme	2 166 391	1 959 903	2 130 390	1 904 048
Prêts	24 431	26 006	18 439	20 149
Dette à long terme	10 144 701	9 008 880	9 900 007	8 785 294

La juste valeur des placements correspond au montant auquel ils pourraient être échangés sur le marché entre parties indépendantes. La juste valeur des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme, des prêts et de la dette à long terme est fondée essentiellement sur le calcul des flux monétaires actualisés en utilisant les taux de rendement ou le cours du marché en fin d'exercice d'instruments similaires ayant la même échéance. La juste valeur des swaps reflète le montant que la Ville encaisserait ou débiterait si ces contrats étaient terminés à cette date. Au 31 décembre 2012, la juste valeur et la valeur comptable des passifs financiers associés aux swaps se chiffrent à 61,3 M\$ et 18 M\$ (70,4 M\$ et 48,6 M\$ en 2011). Ils sont compris dans les montants de la dette à long terme.

17- ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS**a) Obligations contractuelles**

En vertu d'obligations contractuelles, qui concernent principalement des contrats de location de propriétés, de location de machinerie et de divers équipements, de service pour le déneigement et la collecte des ordures, la Ville s'est engagée à effectuer des versements pour un montant global de 1 281,5 M\$. Les montants qui seront versés au cours des prochains exercices sont estimés comme suit :

2013	2014	2015	2016	2017	2018-2069	Total
337,9 M\$	226,6 M\$	183,1 M\$	115,5 M\$	83,4 M\$	335,0 M\$	1 281,5 M\$

Les engagements à l'égard des activités d'immobilisations se chiffrent à 2 564,6 M\$ dont 1 549,3 M\$ pour l'achat de voitures de métro.

La Ville a négocié des ententes pour l'approvisionnement en diesel à prix fixe jusqu'en décembre 2015. Au 31 décembre 2012, le solde de l'engagement s'élève à 52,3 M\$.

b) Propriété des biens relatifs au prolongement du métro sur le territoire de la Ville de Laval

Le 28 avril 2007, l'Agence métropolitaine de transport a cédé à titre gratuit à la STM les biens relatifs au prolongement du métro sur le territoire de la Ville de Laval en vertu de l'article 47 de la *Loi sur l'Agence métropolitaine de transport* (l'entente de cession du 28 avril 2007). Le 21 décembre 2007, cette cession a été annulée conditionnellement à ce qu'une nouvelle entente soit négociée entre les parties avant le 28 février 2008 (l'entente de rétrocession du 21 décembre 2007). L'échéance de l'entente de rétrocession du 21 décembre 2007 a été reportée au 30 juin 2013.

La conclusion de cette entente aurait pour effet d'augmenter les actifs d'un montant d'environ 970 M\$ excluant les taxes, soit 485 M\$ à titre d'immobilisations et à titre de débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme, ainsi que d'augmenter le passif de 485 M\$ à titre de dette à long terme, le solde étant affecté à l'excédent accumulé.

Notes et tableaux complémentaires (suite)

31 décembre 2012

17- ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (suite)

c) Grand prix de formule 1 du Canada

Dans le cadre d'une entente conclue visant à garantir l'ajout de Montréal sur le calendrier du Grand prix de Formule 1 du Canada pour les années 2010 à 2014 inclusivement, la Ville s'est portée garante d'une contribution annuelle à verser d'un montant de 15 M\$. À cet égard, la contribution annuelle à recevoir par la Ville de ses partenaires est de 14 M\$.

d) Réclamations et assurances

Les réclamations pendantes en justice contre la Ville s'élèvent à 567 M\$. Les avocats de la Ville considèrent que le règlement de ces réclamations n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière de la Ville.

L'administration municipale ne contracte aucune assurance contre les risques. Par contre, en vertu de sa charte, elle doit prévoir à son budget établi à des fins fiscales une somme d'au moins 1 % de ses charges afin de couvrir les charges non prévues au budget, le règlement des réclamations et le paiement des condamnations judiciaires.

e) Environnement

La Ville, à titre de propriétaire de terrains contaminés, pourrait être tenue de poser certains gestes pour se conformer à la *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives relativement à la protection et à la réhabilitation des terrains* (2002, chapitre 11). Entre autres, il pourrait s'agir de caractériser et, si requis, de réhabiliter un terrain après son utilisation ou lorsqu'elle en change l'utilisation. La Ville ne peut présentement établir le coût des mesures à apporter, ni leur mode de financement.

18- COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (la CMM)

La Ville fait partie de la CMM, un organisme de réglementation, de planification, de coordination et de financement dans l'exercice des compétences qui lui sont conférées par la *Loi sur la communauté métropolitaine de Montréal* (L.R.Q. C-37.01) dans les domaines liés au développement économique, au développement artistique ou culturel, au logement social, aux équipements, infrastructures, services et activités à caractère métropolitain, au transport en commun et au réseau artériel métropolitain, à la planification de la gestion des matières résiduelles, à l'assainissement de l'atmosphère et à l'assainissement des eaux. Elle a également la compétence prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1) à l'égard d'un plan métropolitain d'aménagement et de développement.

Au cours de l'exercice, la contribution de la Ville à la CMM s'élève à 29,5 M\$ (29,5 M\$ en 2011). Pour sa part, la CMM a versé à la Ville la somme de 37,8 M\$ (41 M\$ en 2011) pour les coûts d'exploitation de certains équipements métropolitains assumés par la Ville ainsi que pour le programme des logements sociaux.

19- CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

Notes et tableaux complémentaires (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2012

TABLEAU 1 – EXCÉDENT CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE

	2012	
	Compétences de nature locale	
	Budget	Réalisations (1)
Revenus		
Taxes	2 820 450	2 819 122
Compensations tenant lieu de taxes	233 378	239 602
Quotes-parts		
Transferts	184 983	218 256
Services rendus	504 712	464 486
Imposition de droits	140 561	206 366
Amendes et pénalités	102 346	96 532
Intérêts	70 499	74 755
Autres revenus	56 701	57 982
	<u>4 113 630</u>	<u>4 177 101</u>
Charges de fonctionnement		
Administration générale	847 318	763 159
Sécurité publique	745 065	745 010
Transport	847 404	823 169
Hygiène du milieu	469 385	467 278
Santé et bien-être	110 879	108 322
Aménagement, urbanisme et développement	176 762	182 588
Loisirs et culture	446 119	469 173
Frais de financement	260 583	237 651
	<u>3 903 515</u>	<u>3 796 350</u>
Excédent avant financement et affectations	<u>210 115</u>	<u>380 751</u>
Financement		
Remboursement de la dette à long terme (3)	<u>(230 628)</u>	<u>(232 168)</u>
Affectations		
Activités d'immobilisations	(25 243)	(30 887)
Excédent des activités de fonctionnement affecté	75 866	63 122
Réserves financières et fonds réservés	(1 217)	(28 033)
Montant à pourvoir dans le futur	<u>(3 603)</u>	<u>(55 603)</u>
	<u>45 803</u>	<u>(51 401)</u>
Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice	<u>25 290</u>	<u>97 182</u>

(1) Les revenus de transferts, ainsi que des charges de fonctionnement équivalentes présentées à la fonction hygiène du milieu, sont réduits d'un montant de 23,1 M\$ (31,8 M\$ en 2011) correspondant à la quote-part spécifique de l'administration municipale à l'égard des travaux d'infrastructures réalisés par le palier d'agglomération admissibles au programme d'aide financière administré par la TECQ.

(2) Les éliminations sont liées aux opérations entre les organismes inclus dans le périmètre comptable et aux opérations intercompétences.

(3) Le remboursement de la dette à long terme représente les remboursements d'emprunts et les versements au fonds d'amortissement relatifs aux emprunts servant à financer les coûts d'immobilisations et pour lesquels ces remboursements ne sont pas couverts par des tiers.

Notes et tableaux complémentaires (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2012

(en milliers de dollars)

2012						2011
Compétences d'agglomération		Éliminations (2)		Total		Total
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
36 740	52 349	(16 415)	(15 695)	2 840 775	2 855 776	2 731 326
	2 036			233 378	241 638	227 817
2 495 925	2 495 792	(2 102 599)	(2 102 562)	393 326	393 230	378 786
416 071	316 089	(22 644)		578 410	534 345	490 691
692 332	635 819	(140 418)	(132 168)	1 056 626	968 137	923 617
1 969	1 849			142 530	208 215	174 551
89 227	85 044			191 573	181 576	181 379
35 703	57 165		(687)	106 202	131 233	121 815
42 831	187 359		(31 715)	99 532	213 626	209 004
3 810 798	3 833 502	(2 282 076)	(2 282 827)	5 642 352	5 727 776	5 438 986
444 016	393 734	(329 108)	(333 199)	962 226	823 694	819 297
981 059	1 010 514	(727 404)	(727 727)	998 720	1 027 797	962 808
1 585 375	1 536 551	(827 889)	(811 731)	1 604 890	1 547 989	1 489 822
226 428	214 451	(279 071)	(279 299)	416 742	402 430	390 132
35 920	27 402	(14 347)	(11 655)	132 452	124 069	125 671
67 729	52 579	(33 112)	(33 921)	211 379	201 246	193 293
119 269	121 889	(79 268)	(81 524)	486 120	509 538	496 611
248 489	219 460	(13 877)	(6 557)	495 195	450 554	469 742
3 708 285	3 576 580	(2 304 076)	(2 285 613)	5 307 724	5 087 317	4 947 376
102 513	256 922	22 000	2 786	334 628	640 459	491 610
(229 981)	(183 006)	(7 622)	(7 622)	(468 231)	(422 796)	(471 252)
(15 388)	(25 919)		(2 786)	(40 631)	(59 592)	(57 217)
3 416	5 874			79 282	68 996	84 171
(50 801)	(67 657)			(52 018)	(95 690)	(98 428)
190 508	37 991	(14 378)	7 622	172 527	(9 990)	153 840
127 735	(49 711)	(14 378)	4 836	159 160	(96 276)	82 366
267	24 205			25 557	121 387	102 724

Notes et tableaux complémentaires (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2012

TABLEAU 2 – EXCÉDENT (DÉFICIT) CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS D'IMMOBILISATIONS À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE

	2012	
	Compétences de nature locale	
	Budget	Réalizations
Revenus		
Quotes-parts		
Transferts	161 874	104 263
Autres revenus		
Contributions des promoteurs	9 042	26 795
Autres	21 276	11 062
	<u>192 192</u>	<u>142 120</u>
Acquisition d'immobilisations		
Administration générale	42 875	27 060
Sécurité publique	138	39
Transport	265 241	210 700
Hygiène du milieu	129 972	106 782
Santé et bien-être	5 000	1 069
Aménagement, urbanisme et développement	94 056	39 249
Loisirs et culture	221 715	172 649
	<u>758 997</u>	<u>557 548</u>
Déficit avant financement et affectations	<u>(566 805)</u>	<u>(415 428)</u>
Financement		
Financement à long terme des activités d'immobilisations	510 690	144 860
Affectations		
Activités de fonctionnement	25 243	30 887
Excédent des activités de fonctionnement affecté		11 750
Réserves financières et fonds réservés (3)	30 872	13 277
	<u>56 115</u>	<u>55 914</u>
Excédent (déficit) des activités d'immobilisations à des fins fiscales de l'exercice	<u><u></u></u>	<u><u>(214 654)</u></u>

(1) Les revenus comprennent des transferts de 23,1 M\$ (31,8 M\$ en 2011) correspondant à la quote-part spécifique de l'administration municipale à l'égard des travaux d'infrastructures réalisés par le palier d'agglomération admissibles au programme d'aide financière administré par la TECQ.

(2) Les éliminations sont liées aux opérations entre les organismes inclus dans le périmètre comptable.

(3) L'affectation de 22,5 M\$ présentée dans les compétences d'agglomération inclut un montant de 3,1 M\$ provenant des compétences de nature locale.

Notes et tableaux complémentaires (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2012

(en milliers de dollars)

2012						2011
Compétences d'agglomération		Éliminations (2)		Total		Total
Budget	Réalisations (1)	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
22 000	2 786	(22 000)	(2 786)			
630 911	226 733			792 785	330 996	389 728
	70			9 042	26 865	18 131
16 829	1 792			38 105	12 854	6 357
669 740	231 381	(22 000)	(2 786)	839 932	370 715	414 216
21 481	26 516			64 356	53 576	40 199
50 624	25 040			50 762	25 079	26 326
682 649	280 626			947 890	491 326	491 225
307 235	136 809			437 207	243 591	203 329
	754			5 000	1 823	9 875
16 962	3 827			111 018	43 076	62 995
92 361	42 875			314 076	215 524	133 447
1 171 312	516 447			1 930 309	1 073 995	967 396
(501 572)	(285 066)	(22 000)	(2 786)	(1 090 377)	(703 280)	(553 180)
409 293	165 615	22 000	3 900	941 983	314 375	552 154
15 388	25 919		2 786	40 631	59 592	57 217
					11 750	13 445
76 891	22 494			107 763	35 771	59 372
92 279	48 413		2 786	148 394	107 113	130 034
	(71 038)		3 900		(281 792)	129 008

Notes et tableaux complémentaires (suite)

Au 31 décembre 2012

TABLEAU 3 – EXCÉDENT ACCUMULÉ CONSOLIDÉ

(en milliers de dollars)

	2012	2011
Excédent accumulé		
Excédent des activités de fonctionnement non affecté	50 372	18 634
Excédent des activités de fonctionnement affecté	269 837	260 909
Réserves financières et fonds réservés	280 232	220 314
Déficit des activités d'immobilisations	(337 084)	(55 266)
Montant à pourvoir dans le futur	(741 362)	(751 352)
Investissement net dans les immobilisations	6 538 569	6 062 706
	6 060 564	5 755 945
Ventilation des différents éléments		
Excédent des activités de fonctionnement affecté		
Excédent affecté - Arrondissements	152 693	137 042
Excédent affecté - Projets spécifiques	39 917	65 892
Excédent affecté - Autres fins	77 227	57 975
	269 837	260 909
Réserves financières et fonds réservés		
Réserves financières		
Eau	223 593	166 134
Voirie	26 527	25 319
	250 120	191 453
Fonds réservés		
Parcs et terrains de jeux	10 333	10 706
Fonds de roulement	8 577	7 297
Solde des règlements d'emprunts fermés	3 509	3 509
Unités de stationnement	4 596	4 220
Autres	3 097	3 129
	30 112	28 861
	280 232	220 314
Montant à pourvoir dans le futur		
Mesures transitoires relatives au 1er janvier 2000		
Avantages sociaux	(12 829)	(21 723)
Avantages sociaux futurs		
Régime de retraite	621 491	664 123
Autres régimes	(199 140)	(199 140)
	422 351	464 983
Financement à long terme des activités de fonctionnement	(1 150 884)	(1 194 612)
	(741 362)	(751 352)
Investissement net dans les immobilisations		
Actif		
Placements - Fonds d'amortissement	1 862 335	1 539 855
Montants des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme	1 784 534	1 718 738
Immobilisations	10 545 890	10 178 450
	14 192 759	13 437 043
Passif		
Revenus reportés - Gains de change nets non matérialisés	(269)	(3 202)
Dette à long terme	(9 008 880)	(8 785 294)
Dette n'affectant pas l'investissement net dans les immobilisations	1 354 959	1 414 159
	(7 654 190)	(7 374 337)
	6 538 569	6 062 706

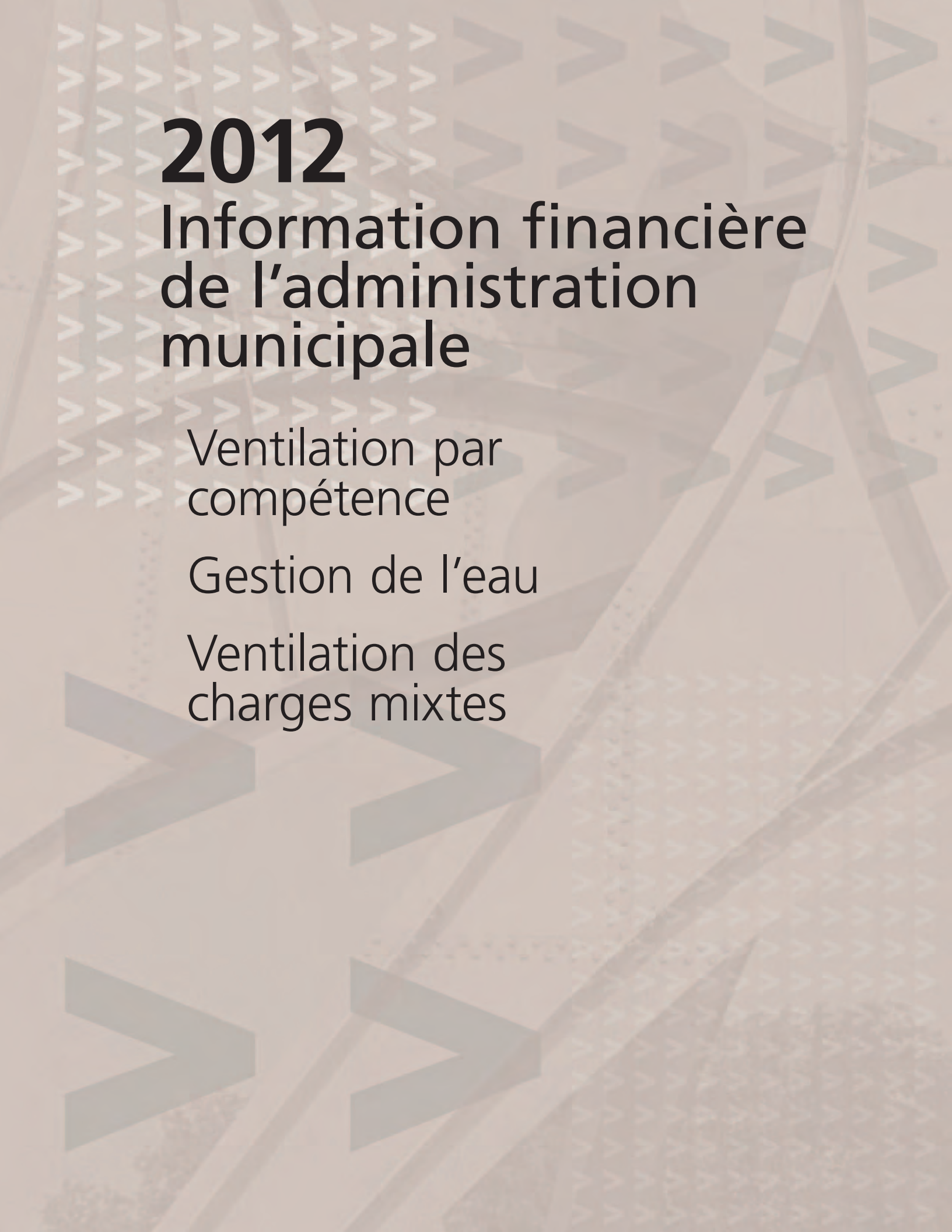
Notes et tableaux complémentaires (suite)

Au 31 décembre 2012

TABLEAU 4 – ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME CONSOLIDÉ

(en milliers de dollars)

	2012	2011
Dettes à long terme de l'administration municipale	7 083 816	6 974 715
<i>Ajouter</i>		
Activités de fonctionnement à financer à long terme	46 585	26 282
Activités d'immobilisations à financer à long terme	360 096	57 293
Autres		
Achat de terrains	14 747	12 497
Débiteurs gouvernement	68 268	29 332
<i>Déduire</i>		
Montant des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme	1 257 559	1 157 567
Montant accumulé pour le remboursement de la dette à long terme	1 427 131	1 173 480
Montant à recouvrer par l'entremise de redevances	328 629	321 631
Endettement net à long terme de l'administration municipale	4 560 193	4 447 441
Quote-part dans l'endettement total net à long terme des organismes contrôlés	696 206	697 400
Endettement net à long terme	5 256 399	5 144 841
Quote-part dans l'endettement total net à long terme de la CMM	17 465	18 612
Endettement total net à long terme consolidé	5 273 864	5 163 453



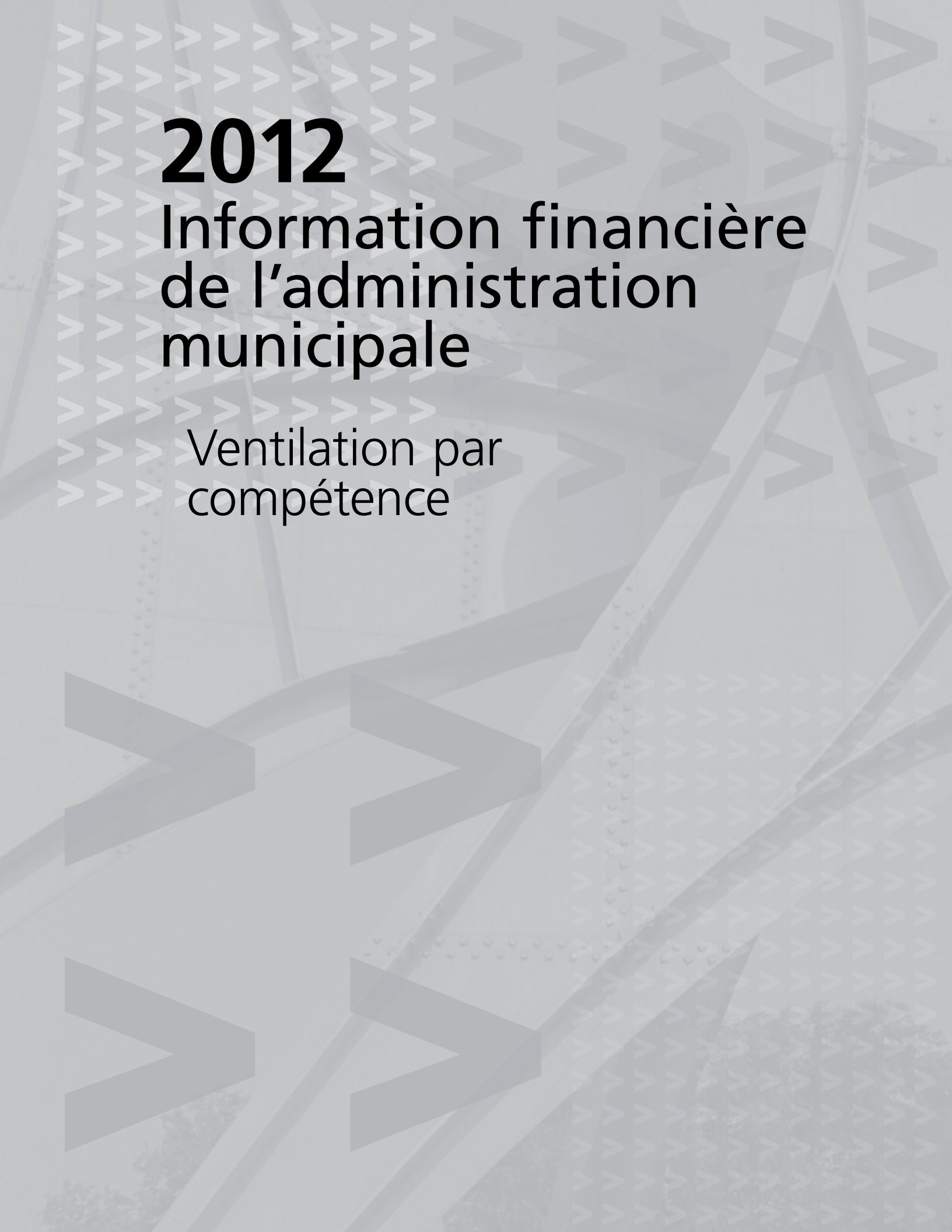
2012

Information financière de l'administration municipale

Ventilation par
compétence

Gestion de l'eau

Ventilation des
charges mixtes



2012

Information financière de l'administration municipale

Ventilation par
compétence

Information financière de l'administration municipale

Exercice terminé le 31 décembre 2012

EXCÉDENT NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE

	2012	
	Compétences de nature locale	
	Budget	Réalisations (1)
Revenus		
Taxes	2 820 450	2 819 122
Compensations tenant lieu de taxes	233 378	239 602
Quotes-parts		
Transferts	184 983	218 248
Services rendus	270 516	279 436
Imposition de droits	140 561	206 366
Amendes et pénalités	102 346	96 532
Intérêts	70 499	74 556
Autres revenus	52 115	54 756
	<u>3 874 848</u>	<u>3 988 618</u>
Charges de fonctionnement		
Administration générale	847 318	763 159
Sécurité publique	745 065	745 010
Transport	712 819	719 169
Hygiène du milieu	469 385	467 278
Santé et bien-être	62 204	62 579
Aménagement, urbanisme et développement	168 733	174 331
Loisirs et culture	445 615	468 711
Frais de financement	253 968	232 474
	<u>3 705 107</u>	<u>3 632 711</u>
Excédent avant financement et affectations	<u>169 741</u>	<u>355 907</u>
Financement		
Remboursement de la dette à long terme (3)	<u>(221 044)</u>	<u>(222 126)</u>
Affectations		
Activités d'immobilisations	(19 743)	(23 873)
Excédent des activités de fonctionnement affecté	75 866	63 122
Réserves financières et fonds réservés	(1 217)	(28 033)
Montant à pourvoir dans le futur	<u>(3 603)</u>	<u>(55 603)</u>
	<u>51 303</u>	<u>(44 387)</u>
Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice	<u><u> </u></u>	<u><u>89 394</u></u>

(1) Les revenus de transferts, ainsi que des charges de fonctionnement équivalentes présentées à la fonction hygiène du milieu, sont réduits d'un montant de 23,1 M\$ (31,8 M\$ en 2011) correspondant à la quote-part spécifique de l'administration municipale à l'égard des travaux d'infrastructures réalisés par le palier d'agglomération admissibles au programme d'aide financière administré par la TECQ.

(2) Les éliminations sont liées aux opérations intercompétences.

(3) Le remboursement de la dette à long terme représente les remboursements d'emprunts et les versements au fonds d'amortissement relatifs aux emprunts servant à financer les coûts d'immobilisations et pour lesquels ces remboursements ne sont pas couverts par des tiers.

Information financière de l'administration municipale (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2012

(en milliers de dollars)

2012						2011
Compétences d'agglomération		Éliminations (2)		Total		Total
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
36 740	52 349			2 857 190	2 871 471	2 746 059
	2 036			233 378	241 638	227 817
2 123 025	2 122 892	(1 729 699)	(1 729 662)	393 326	393 230	378 786
159 257	163 390			344 240	381 638	367 108
60 301	65 352	(44 116)	(49 813)	286 701	294 975	279 491
1 969	1 849			142 530	208 215	174 551
89 227	85 044			191 573	181 576	181 379
35 703	42 523			106 202	117 079	109 464
22 175	22 944			74 290	77 700	75 329
2 528 397	2 558 379	(1 773 815)	(1 779 475)	4 629 430	4 767 522	4 539 984
444 016	393 734	(322 907)	(327 304)	968 427	829 589	824 996
981 059	1 010 514	(727 404)	(727 727)	998 720	1 027 797	962 808
458 464	437 389	(361 791)	(362 409)	809 492	794 149	787 634
226 428	214 451	(278 633)	(278 882)	417 180	402 847	390 535
35 920	27 402	(3 009)	(3 010)	95 115	86 971	90 897
67 729	52 579	(23 874)	(23 945)	212 588	202 965	194 755
76 894	74 260	(56 197)	(56 198)	466 312	486 773	474 440
139 720	132 934			393 688	365 408	388 282
2 430 230	2 343 263	(1 773 815)	(1 779 475)	4 361 522	4 196 499	4 114 347
98 167	215 116			267 908	571 023	425 637
(161 121)	(156 888)			(382 165)	(379 014)	(376 004)
(10 838)	(18 089)			(30 581)	(41 962)	(17 915)
	153			75 866	63 275	81 175
(50 801)	(66 673)			(52 018)	(94 706)	(97 102)
124 593	46 113			120 990	(9 490)	63 439
62 954	(38 496)			114 257	(82 883)	29 597
	19 732				109 126	79 230

Information financière de l'administration municipale (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2012

EXCÉDENT NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS D'IMMOBILISATIONS À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE

	2012	
	Compétences de nature locale	
	Budget	Réalisations
Revenus		
Transferts	161 874	104 263
Autres revenus		
Contributions des promoteurs	9 042	26 795
Autres	21 276	11 062
	<u>192 192</u>	<u>142 120</u>
Acquisition d'immobilisations		
Administration générale	42 875	27 060
Sécurité publique	138	39
Transport	264 741	206 451
Hygiène du milieu	129 972	106 782
Santé et bien-être		16
Aménagement, urbanisme et développement	94 056	37 537
Loisirs et culture	221 715	172 649
	<u>753 497</u>	<u>550 534</u>
Déficit avant financement et affectations	<u>(561 305)</u>	<u>(408 414)</u>
Financement		
Financement à long terme des activités d'immobilisations	<u>510 690</u>	<u>144 860</u>
Affectations		
Activités de fonctionnement	19 743	23 873
Excédent des activités de fonctionnement affecté		11 750
Réserves financières et fonds réservés (2)	30 872	13 277
	<u>50 615</u>	<u>48 900</u>
Excédent des activités d'immobilisations à des fins fiscales de l'exercice	<u><u></u></u>	<u><u>(214 654)</u></u>

(1) Les revenus comprennent des transferts de 23,1 M\$ (31,8 M\$ en 2011) correspondant à la quote-part spécifique de l'administration municipale à l'égard des travaux d'infrastructures réalisés par le palier d'agglomération admissibles au programme d'aide financière administrée par la TECQ.

(2) L'affectation de 22,5 M\$ présentée dans les compétences d'agglomération inclut un montant de 3,1 M\$ provenant des compétences de nature locale.

Information financière de l'administration municipale (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2012

(en milliers de dollars)

2012				2011
Compétences d'agglomération		Total		Total
Budget	Réalisations (1)	Budget	Réalisations	Réalisations
198 804	69 457	360 678	173 720	162 458
	70	9 042	26 865	18 131
16 829	1 792	38 105	12 854	6 357
215 633	71 319	407 825	213 439	186 946
21 481	26 516	64 356	53 576	40 199
50 624	25 040	50 762	25 079	26 326
125 371	49 238	390 112	255 689	138 372
307 235	136 809	437 207	243 591	203 329
	754		770	397
16 962	3 827	111 018	41 364	62 995
92 061	42 751	313 776	215 400	133 434
613 734	284 935	1 367 231	835 469	605 052
(398 101)	(213 616)	(959 406)	(622 030)	(418 106)
310 372	49 974	821 062	194 834	490 585
10 838	18 089	30 581	41 962	17 915
			11 750	13 445
76 891	22 494	107 763	35 771	60 500
87 729	40 583	138 344	89 483	91 860
	(123 059)		(337 713)	164 339

Information financière de l'administration municipale (suite)

Au 31 décembre 2012

EXCÉDENT ACCUMULÉ NON CONSOLIDÉ PAR COMPÉTENCE

	2012		Total
	de nature locale	de nature d'agglomération	
Excédent accumulé			
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement non affecté	83 545	19 367	102 912
Excédent des activités de fonctionnement affecté	215 397	119	215 516
Réserves financières et fonds réservés	101 008	172 398	273 406
Déficit des activités d'immobilisations	(216 820)	(137 759)	(354 579)
Montant à pourvoir dans le futur	(1 412 894)	439 035	(973 859)
Investissement net dans les immobilisations			4 568 754
			3 832 150
Ventilation des différents éléments			
Excédent des activités de fonctionnement affecté			
Excédent affecté - Arrondissements	152 693		152 693
Excédent affecté - Projets spécifiques	39 861	56	39 917
Excédent affecté - Autres fins	22 843	63	22 906
	215 397	119	215 516
Réserves financières et fonds réservés			
Réserves financières			
Eau	62 692	160 901	223 593
Voirie	15 030	11 497	26 527
	77 722	172 398	250 120
Fonds réservés			
Parcs et terrains de jeux	10 333		10 333
Fonds de roulement	3 002		3 002
Solde des règlements d'emprunts fermés	2 258		2 258
Unités de stationnement	4 596		4 596
Autres	3 097		3 097
	23 286		23 286
	101 008	172 398	273 406
Montant à pourvoir dans le futur			
Mesures transitoires relatives au 1er janvier 2000			
Avantages sociaux		(12 829)	(12 829)
Avantages sociaux futurs			
Régime de retraite	(186 322)	495 145	308 823
Autres régimes	(96 320)	(9 914)	(106 234)
	(282 642)	485 231	202 589
Financement à long terme des activités de fonctionnement	(1 130 252)	(33 367)	(1 163 619)
	(1 412 894)	439 035	(973 859)

Information financière de l'administration municipale (suite)

Au 31 décembre 2012

(en milliers de dollars)

	2011		
	de nature locale	de nature d'agglomération	Total
Excédent accumulé			
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement non affecté	70 406	(6 164)	64 242
Excédent des activités de fonctionnement affecté	213 988	6 071	220 059
Réserves financières et fonds réservés	88 831	125 641	214 472
Déficit des activités d'immobilisations	(2 141)	(14 699)	(16 840)
Montant à pourvoir dans le futur	(1 468 517)	485 168	(983 349)
Investissement net dans les immobilisations			4 069 729
			<u>3 568 313</u>
Ventilation des différents éléments			
Excédent des activités de fonctionnement affecté			
Excédent affecté - Arrondissements	137 042		137 042
Excédent affecté - Projets spécifiques	59 883	6 009	65 892
Excédent affecté - Autres fins	17 063	62	17 125
	<u>213 988</u>	<u>6 071</u>	<u>220 059</u>
Réserves financières et fonds réservés			
Réserves financières			
Eau	52 563	113 571	166 134
Voirie	13 249	12 070	25 319
	<u>65 812</u>	<u>125 641</u>	<u>191 453</u>
Fonds réservés			
Parcs et terrains de jeux	10 706		10 706
Fonds de roulement	2 706		2 706
Solde des règlements d'emprunts fermés	2 258		2 258
Unités de stationnement	4 220		4 220
Autres	3 129		3 129
	<u>23 019</u>		<u>23 019</u>
	<u>88 831</u>	<u>125 641</u>	<u>214 472</u>
Montant à pourvoir dans le futur			
Mesures transitoires relatives au 1er janvier 2000			
Avantages sociaux		(15 559)	(15 559)
Avantages sociaux futurs			
Régime de retraite	(221 955)	551 554	329 599
Autres régimes	(96 320)	(9 914)	(106 234)
	<u>(318 275)</u>	<u>541 640</u>	<u>223 365</u>
Financement à long terme des activités de fonctionnement	(1 150 242)	(40 913)	(1 191 155)
	<u>(1 468 517)</u>	<u>485 168</u>	<u>(983 349)</u>

Information financière de l'administration municipale (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2012

CHARGES PAR OBJET NON CONSOLIDÉES À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE

	2012	
	Compétences de nature locale	
	Budget	Réalisations
Rémunération		
Élus	9 730	9 376
Employés	705 944	732 105
Cotisations de l'employeur		
Élus	3 170	3 866
Employés	399 059	385 284
Transport et communication	24 870	27 028
Services professionnels, techniques et autres		
Honoraires professionnels	28 626	30 309
Achats de services techniques	211 978	189 112
Autres	2 163	2 092
Location, entretien et réparation		
Location	91 527	88 494
Entretien et réparation	45 813	42 991
Biens durables		
Travaux de construction	10 027	7 484
Autres biens durables	3 613	877
Biens non durables		
Fourniture de services publics	49 351	49 606
Autres biens non durables	102 196	92 324
Frais de financement		
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge de :		
La municipalité	174 811	182 712
Gouvernement du Québec et ses entreprises	31 842	27 704
Autres tiers	46 005	21 466
Autres frais de financement	1 310	592
Contributions à des organismes		
Organismes municipaux		
Quotes-parts - Agglomération de Montréal	1 729 699	1 729 662
Société de transport de Montréal		
Communauté métropolitaine de Montréal	25 601	25 189
Villes reconstituées		
Autres	5 940	7 025
Organismes gouvernementaux		
Agence métropolitaine de transport		
Autres		
Autres organismes	60 664	83 558
Autres objets		
Créances douteuses ou irrécouvrables	4 073	7 316
Autres	(62 905)	(113 461)
	<u>3 705 107</u>	<u>3 632 711</u>

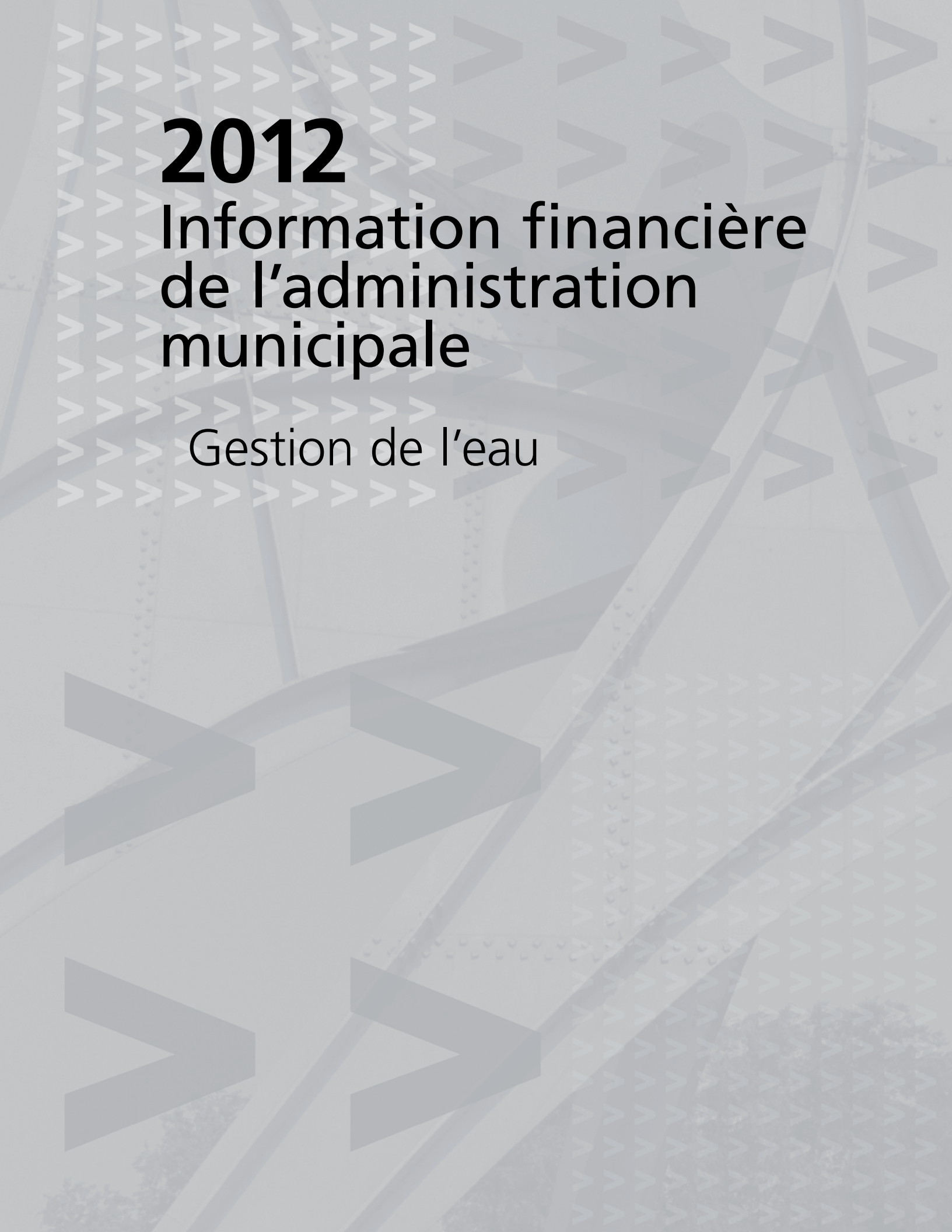
(1) Les éliminations sont liées aux opérations intercompétences.

Information financière de l'administration municipale (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2012

(en milliers de dollars)

2012						2011
Compétences d'agglomération		Éliminations (1)		Total		Total
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
				9 730	9 376	10 865
819 540	833 333			1 525 484	1 565 438	1 502 455
				3 170	3 866	3 634
454 313	472 608			853 372	857 892	782 385
15 024	15 101			39 894	42 129	42 459
18 040	14 051		(301)	46 666	44 059	37 433
92 071	87 780	(690)	(2 674)	303 359	274 218	258 070
755	830			2 918	2 922	2 753
38 943	38 067	(35 488)	(35 511)	94 982	91 050	86 047
32 388	29 674	(7 909)	(11 182)	70 292	61 483	62 587
5 245	5 959			15 272	13 443	15 778
29	145	(29)	(145)	3 613	877	750
35 150	31 930			84 501	81 536	81 019
47 064	40 989			149 260	133 313	135 885
98 844	88 144			273 655	270 856	284 731
40 772	44 767			72 614	72 471	75 002
				46 005	21 466	24 078
104	23			1 414	615	4 471
		(1 729 699)	(1 729 662)			
372 900	375 652			372 900	375 652	389 013
4 399	4 328			30 000	29 517	29 510
	222				222	
43 989	20 656			49 929	27 681	28 094
50 777	50 777			50 777	50 777	47 701
10 477	10 913			10 477	10 913	10 289
31 397	32 059			92 061	115 617	113 445
4 087	8 151			8 160	15 467	19 593
213 922	137 104			151 017	23 643	66 300
2 430 230	2 343 263	(1 773 815)	(1 779 475)	4 361 522	4 196 499	4 114 347



2012

Information financière de l'administration municipale

Gestion de l'eau

Information financière de l'administration municipale (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2012

EXCÉDENT NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES LIÉ À LA GESTION DE L'EAU PAR COMPÉTENCE

	2012	
	Compétences de nature locale	
	Budget	Réalisations
Revenus		
Quotes-parts - service de l'eau		
Quotes-parts - alimentation en eau potable		
Quotes-parts - réserve financière de l'eau		
Quotes-parts - financement des investissements TECQ		
Tarification des eaux usées et vente d'eau potable Charlemagne		
Taxe relative à l'eau	322 378	321 535
Tarification forfaitaire et au compteur	28 196	28 158
Autres revenus de sources locales	1 746	1 195
Transferts		10 700
Montant en provenance des taxes foncières, locatives et autres revenus		
	352 320	361 588
Charges		
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	220 153	220 116
Fonctionnement	89 695	88 189
	309 848	308 305
Plan de redressement		
Excédent avant financement et affectations	42 472	53 283
Financement		
Remboursement de la dette à long terme (1)	34 050	34 344
Affectations		
Activités d'immobilisations	(1 818)	(6 615)
Excédent des activités de fonctionnement affecté		
Réserve financière de l'eau	(6 604)	(12 324)
	(8 422)	(18 939)
Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice		

(1) Le remboursement de la dette à long terme représente les remboursements d'emprunts et les versements au fonds d'amortissement relatifs aux emprunts servant à financer les coûts d'immobilisations et pour lesquels ces remboursements ne sont pas couverts par des tiers. Aux fins de ce tableau, le remboursement inclut les frais de financement.

(2) Les opérations intercompétences sont éliminées.

Information financière de l'administration municipale (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2012

(en milliers de dollars)

Compétences d'agglomération		2012		Total		2011
		Éliminations (2)				Total
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
104 990	104 990	(85 226)	(85 226)	19 764	19 764	20 964
50 859	50 726	(46 608)	(46 571)	4 251	4 155	4 187
108 800	108 800	(88 319)	(88 319)	20 481	20 481	17 227
3 051	3 051			3 051	3 051	2 069
4 474	4 512			4 474	4 512	4 374
				322 378	321 535	140 576
				28 196	28 158	23 805
333	631			2 079	1 826	2 300
					10 700	(6)
						177 685
<u>272 507</u>	<u>272 710</u>	<u>(220 153)</u>	<u>(220 116)</u>	<u>404 674</u>	<u>414 182</u>	<u>393 181</u>
		(220 153)	(220 116)			
<u>163 767</u>	<u>157 440</u>			<u>253 462</u>	<u>245 629</u>	<u>228 118</u>
<u>163 767</u>	<u>157 440</u>	<u>(220 153)</u>	<u>(220 116)</u>	<u>253 462</u>	<u>245 629</u>	<u>228 118</u>
						9 565
<u>108 740</u>	<u>115 270</u>			<u>151 212</u>	<u>168 553</u>	<u>155 498</u>
<u>44 165</u>	<u>40 664</u>			<u>78 215</u>	<u>75 008</u>	<u>78 772</u>
(10 838)	(8 736)			(12 656)	(15 351)	(3 662)
(53 737)	(65 870)			(60 341)	(78 194)	(2)
<u>(64 575)</u>	<u>(74 606)</u>			<u>(72 997)</u>	<u>(93 545)</u>	<u>(73 062)</u>
						(76 726)

Information financière de l'administration municipale (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2012

EXCÉDENT (DÉFICIT) NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS D'IMMOBILISATIONS À DES FINS FISCALES LIÉ À LA GESTION DE L'EAU PAR COMPÉTENCE

	2012	
	Compétences de nature locale	
	Budget	Réalizations
Revenus		
Transferts	96 510	74 775
Autres revenus		
	<u>96 510</u>	<u>74 775</u>
Acquisition d'immobilisations		
Production de l'eau potable		
Épuration des eaux usées		
Réseau secondaire d'acqueduc et d'égout	108 995	79 585
Immeubles	700	225
	<u>109 695</u>	<u>79 810</u>
Déficit avant financement et affectations	<u>(13 185)</u>	<u>(5 035)</u>
Financement		
Financement à long terme des activités d'immobilisations	<u>2 500</u>	<u>(1 825)</u>
Affectations		
Activités de fonctionnement	1 818	6 615
Réserve financière de l'eau (1)	<u>8 867</u>	<u>358</u>
	<u>10 685</u>	<u>6 973</u>
Excédent (déficit) des activités d'immobilisations à des fins fiscales de l'exercice	<u><u></u></u>	<u><u>113</u></u>

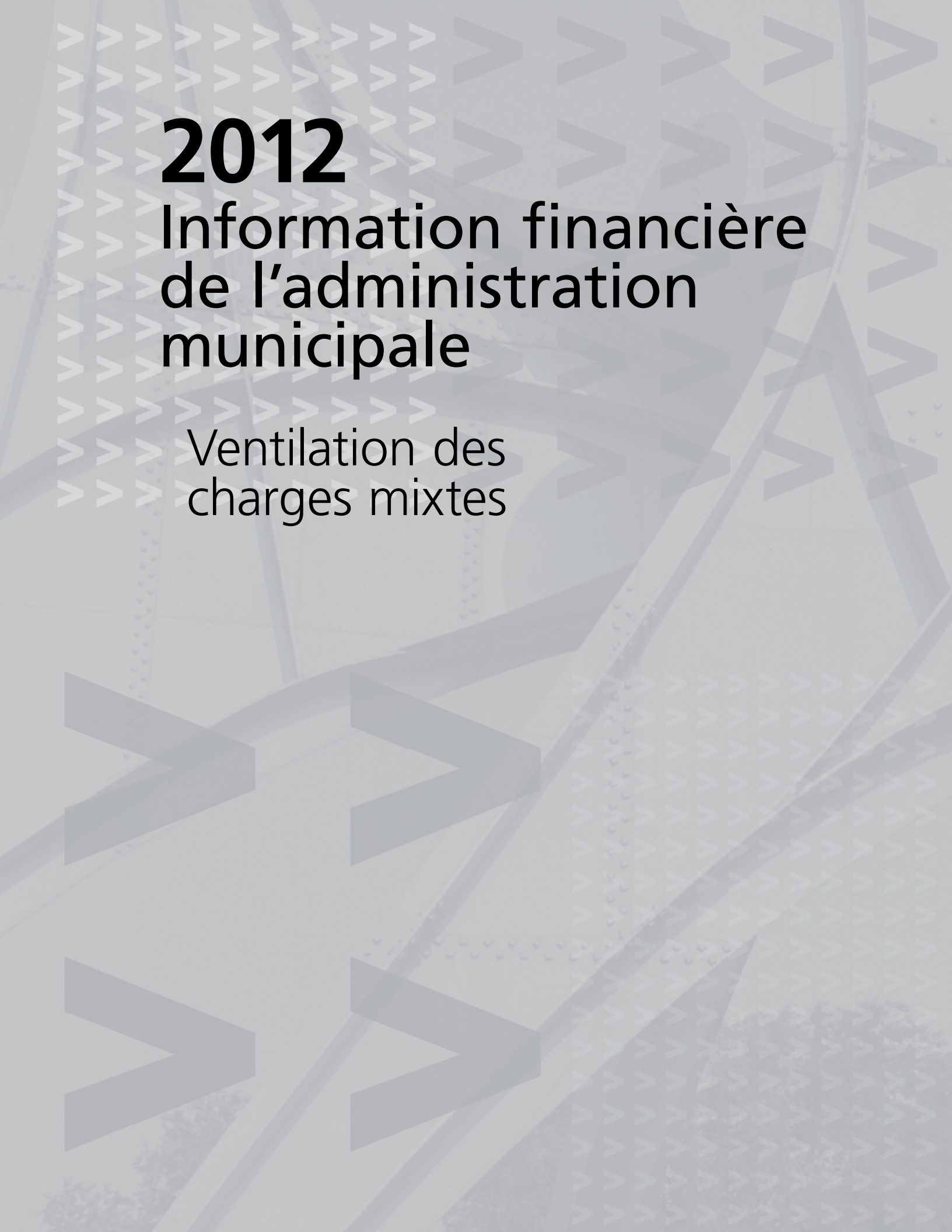
(1) L'affectation de 22,9 M\$ présentée dans les compétences d'agglomération inclut un montant de 3,1 M\$ provenant de la réserve de compétence de nature locale.

Information financière de l'administration municipale (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2012

(en milliers de dollars)

2012				2011
Compétences d'agglomération		Total		
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
127 054	59 294	223 564	134 069	112 807
	6		6	37
127 054	59 300	223 564	134 075	112 844
208 134	102 401	208 134	102 401	86 011
54 767	15 769	54 767	15 769	19 158
16 275	9 300	125 270	88 885	71 073
3 396	1 020	4 096	1 245	1 242
282 572	128 490	392 267	208 300	177 484
(155 518)	(69 190)	(168 703)	(74 225)	(64 640)
67 789	1 973	70 289	148	49 869
10 838	8 736	12 656	15 351	3 662
76 891	22 881	85 758	23 239	48 186
87 729	31 617	98 414	38 590	51 848
	(35 600)		(35 487)	37 077



2012

Information financière de l'administration municipale

Ventilation des
charges mixtes

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À Monsieur le Maire,
Au président et aux membres du comité exécutif,
Aux membres du conseil de la Ville de Montréal,
Aux membres du conseil d'agglomération de Montréal

J'ai effectué l'audit du tableau de la ventilation des charges mixtes de la Ville de Montréal entre les compétences de nature locale et les compétences d'agglomération pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012. Cette ventilation a été établie par la direction de la Ville sur la base du règlement RCG06-054 adopté par le conseil d'agglomération de la Ville le 13 décembre 2006 et de ses modifications subséquentes (ci-après « les exigences réglementaires »).

Responsabilité de la direction pour la ventilation des charges mixtes

La direction est responsable de la préparation du tableau de la ventilation des charges mixtes conformément aux exigences réglementaires, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un tableau de la ventilation des charges mixtes exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le tableau de la ventilation des charges mixtes, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que le tableau de la ventilation des charges mixtes ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant la préparation du tableau de la ventilation des charges mixtes. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que le tableau de la ventilation des charges mixtes comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation du tableau de la ventilation des charges mixtes afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble du tableau.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, le tableau de la ventilation des charges mixtes de la Ville de Montréal entre les compétences de nature locale et les compétences d'agglomération pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 a été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux exigences réglementaires.

Le vérificateur général de Montréal,



Jacques Bergeron, CPA auditeur, CA

Montréal, le 25 mars 2013

Information financière de l'administration municipale (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2012

TABEAU DE LA VENTILATION DES CHARGES MIXTES PAR COMPÉTENCE

	2012	
	Compétences de nature locale	
	Budget	Réalisations
Charges		
Administration générale	126 622	130 355
Transport	7 554	7 315
Hygiène du milieu	5 581	5 870
Santé et bien-être	1 679	1 913
Aménagement, urbanisme et développement	29 275	25 014
Loisirs et culture	6 373	6 449
Total des charges	177 084	176 916

(1) Les opérations intercompétences sont éliminées.

Information financière de l'administration municipale (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2012

(en milliers de dollars)

2012						2011
Compétences d'agglomération		Éliminations (1)		Total		
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
106 699	106 928	(3 928)	(3 970)	229 393	233 313	207 680
2 041	2 068		(2)	9 595	9 381	7 963
8 594	8 311			14 175	14 181	11 107
2 149	1 990			3 828	3 903	4 139
11 627	10 162		(1)	40 902	35 175	40 738
5 135	5 279			11 508	11 728	12 860
136 245	134 738	(3 928)	(3 973)	309 401	307 681	284 487

Administration municipale – Ventilation des charges mixtes – Notes complémentaires

31 décembre 2012

1- CHARGES MIXTES

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., c. E-20.001), complétée par le *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (décret 1229-2005) et les décrets l'ayant modifié par la suite, énumère et circonscrit les compétences d'agglomération. En vertu de cette loi, les charges engagées par la Ville de Montréal dans l'accomplissement, par l'administration municipale, d'un acte qui relève de l'exercice, à la fois, d'une compétence d'agglomération et d'une autre compétence, sont des charges mixtes assujetties à un règlement du conseil d'agglomération qui établit tout critère permettant de déterminer quelle partie d'une charge mixte constitue une charge faite dans l'exercice des compétences d'agglomération.

L'expression « administration municipale » réfère à la Ville de Montréal excluant les organismes qu'elle contrôle.

2- VENTILATION DES CHARGES MIXTES

Les charges mixtes de l'administration municipale sont ventilées entre les compétences de nature locale et les compétences d'agglomération selon les critères et la méthode de calcul définis dans le règlement RCG06-054 adopté par le conseil d'agglomération de la Ville le 13 décembre 2006 et ses modifications subséquentes.

Ainsi, la partie d'une charge mixte liée aux activités de transport, hygiène du milieu, santé et bien-être, aménagement, urbanisme et développement ainsi que loisirs et culture, qui constitue une charge faite dans l'exercice des compétences d'agglomération, est déterminée en fonction de données quantitatives factuelles ou de l'évaluation quantitative des ressources humaines ou financières qui y sont consacrées.

De plus, la partie d'une charge mixte qui en est une d'administration générale réalisée par l'une ou l'autre des unités de soutien dans l'exercice des compétences d'agglomération est déterminée en fonction d'un taux des charges d'administration à appliquer aux charges d'agglomération, à l'exclusion des charges du service de la dette, des charges de contribution et des charges contingentes. Le taux des charges d'administration est calculé annuellement en fonction des critères définis aux règlements mentionnés ci-dessus. Le taux applicable en 2012 est de 6,31%.

Les charges mixtes réelles sont réparties selon les taux utilisés lors de l'élaboration du budget 2012 de la Ville.

3- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Le tableau de la ventilation des charges mixtes de l'administration municipale est dressé conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, selon les mêmes méthodes comptables que celles énoncées à la note 2 des états financiers consolidés de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012.

De par leur nature, les charges mixtes de l'administration municipale n'incluent aucun élément de conciliation à des fins fiscales.

**Publié par la Ville de Montréal
Service des finances
Direction de la comptabilité
et du contrôle financier**

155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec)
H2Y 1B5
Canada

ville.montreal.qc.ca/finances

Dépôt légal 2^e trimestre 2013
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 978-2-7647-1183-5

Design graphique et impression
Ville de Montréal
Studio de design graphique
000765-12337

Imprimé au Canada

English copies available upon request

Ce document est imprimé
sur du papier recyclé



